

CONSEIL GENERAL

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL DU 16 JUIN 2014, 20h00, A LA CASSINE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Nomination d'un scrutateur
4. Approbation des procès-verbaux de la séance du 24 mars 2014
 - a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 24 mars 2014
 - b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 24 mars 2014
5. Comptes 2013
 - a. Présentation par l'Exécutif
 - b. Rapport de la Commission de gestion
 - c. Entrée en matière / Discussion / Vote
6. Approbation du Règlement communal sur la gestion des déchets
 - a. Présentation par l'Exécutif
 - b. Rapport de la Commission Energie, environnement et développement durable
Entrée en matière / Discussion / Vote
7. Postulats
 - a. Réponse au postulat de M. D. Schmid portant sur les conditions de travail du personnel de nettoyage des bâtiments publics
 - b. Réponse au postulat du groupe PLR portant sur l'ouverture des guichets communaux
8. Présentation de la Municipalité sur le système salarial communal
9. Informations de l'Exécutif
10. Questions
11. Divers

PV MOT à MOT DE LA SEANCE PLENIERE
DU CONSEIL GENERAL
DU 16 JUIN 2014

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la Municipalité, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues conseillères et conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de la presse et du public, je vous souhaite la bienvenue et ouvre la séance du Conseil Général de Collombey-Muraz, du 16 juin 2014.

Le Conseil Général a été convoqué par courrier individuel du 27 mai 2014, soit dans le délai de 15 jours voulu par notre règlement. Les séances du Conseil Général étant public, la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour, au pilier public, sur le site internet communal et aux médias, par les soins du secrétaire municipal.

Je dois excuser ce soir, pour le Conseil Général, Guillaume Joris. Le Conseil Municipal est au complet. Je cède maintenant la parole à Samuel Rouiller pour l'appel nominatif des conseillers généraux et vous prie de répondre « présent », à l'appel de votre nom.

Intervention de M. Samuel Rouiller : Bonsoir

Angst Stéphane	Présent
Auchère Chervaz Véronique	Présente
Bétrisey Nicole	Présente
Borgeaud Jacques	Présent
Clay Robert	Présent
Clerc Laurent	Présent
Corminboeuf Laurent	Présent
Cottet Pascal	Présent
Cottet Bugnon Véronique	Présente
Cretton Nathalie	Présente
Delaloye Gilles	Présent
Delarze Madeleine	Présente
Fontannaz Bertrand	Présent
Gay Bernard	Présent
Gex-Fabry Alexis	Présent
Gex-Fabry Romain	Présent
Hohenauer-Udriot Maryline	Présente
Joris Guillaume	Excusé
Kilchenmann Jürg	Présent
Knubel Natercia	Présente
Lattion Eric	Présent
Mariaux Joël	Présent
Moerch Philippe	Présent
Morisod David	Présent
Norton Anne-Lise	Présente
Parvex Romain	Présent
Perret Cédric	Présent
Rhyner Roger	Présent
Rouiller-Monay Jean-Pierre	Présent
Rouiller-Monay Samuel	Présent
Sallin Didier	Présent
Schmid Daniel	Présent
Schönmann Alain	Présent
Sotillo José	Présent
Turin Alexis	Présent
Turin Pierre	Présent
Valvona Alain	Présent

Vanay Guillaume	Présent
Vannay Damien	Présent
Vannay Jérôme	Présent
Vieux Cédric	Présent
Vieux Edgar	Présent
Vuille Côme	Présent
Zürcher Cédric	Présent
Kunz Reto	Présent

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Le décompte fait état de 44 conseillers généraux, présents. Le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement siéger.

Je vous fais part d'un certain nombre de communications. Le Bureau entend préciser que le PV mot à mot du 16 décembre 2013 a été accepté lors de la dernière séance plénière tel quel. Nous n'avons pas à nous prononcer à nouveau. Néanmoins, comme annoncé, il a pris le soin d'analyser la remarque formulée par Nathalie Cretton qui avait relevé que la réponse d'Olivier Turin à l'une de ses questions, n'avait pas été reportée sur le PV. Le secrétaire du Bureau a écouté l'enregistrement. Il n'a pas entendu de réponse d'Olivier ! Mais un faible « non » et un « oui », sans micro et un bruit de fond, suivi d'un éclat de rire dans la salle. Aussi, je profite de l'occasion pour vous rappeler qu'il faut prendre le micro, lors de chaque intervention, sans quoi, elle risque de ne pas figurer dans le PV. Je vous informe aussi que Diane Turin a démissionné du Conseil Général, je la remercie pour tout le travail accompli, notamment en tant que scrutatrice. Elle sera remplacée par M. Reto Kunz. Je lui souhaite la bienvenue.

Une résolution a été transmise au Président du Conseil Général avant la séance de ce soir. Une copie de celle-ci a été déposée sur votre table. Est-ce que quelqu'un ne l'a pas reçue ? Non, ce n'est pas le cas. En vertu de l'article... vous ne l'avez pas reçue ? Alors, le Conseil Municipal ne l'a pas reçue. Yves, si tu peux faire une copie pour la Municipalité stp, une chacun ! Sinon les autres membres du Conseil Général, vous l'avez toute reçue ? D'accord, merci. En vertu de l'article 31, alinéa 3 de notre règlement, elle sera développée par leur auteur au cours de cette séance et soumise au vote.

J'ai aussi reçu deux postulats en début de séance. Le premier postulat est pour un jumelage de Collombey-Muraz et le deuxième postulat pour une égalité de traitement des villages. Ces postulats seront analysés par le Bureau lors de la prochaine séance et portés à un prochain ordre du jour du Conseil Général. S'agissant du rapport de la Municipalité concernant le règlement communal sur la gestion des déchets, il n'a malheureusement pas été joint à la convocation de la séance de ce soir. Lorsque plusieurs personnes ont indiqué ne pas l'avoir reçu, j'ai immédiatement demandé au secrétariat de la Municipalité de corriger cette omission. Par une réaction rapide, vous avez reçu ledit message par courriel et par voie postale. Si une telle situation devait se reproduire à l'avenir, ce que je ne souhaite évidemment pas, je vous invite à me le faire savoir tout de suite, ou au secrétariat de la Municipalité, afin que le nécessaire soit entrepris pour pallier au manquement. Je vous remercie de votre compréhension par rapport à cet incident bien involontaire et prie le secrétariat de la Municipalité de doubler d'attention, afin que ceci ne se reproduise plus.

Sinon, vous avez remarqué que vous avez devant vous, une carafe d'eau qui vous est offerte. Je remercie la Municipalité pour ce geste. Vous pourrez l'emporter avec vous et, en tout cas, avoir un souvenir pour ce soir. Avant de passer au point 2 de l'ordre du jour, le Bureau m'a demandé de vous rappeler certaines règles. Et ça va très bien, puisque qu'on a aussi une nouvelle personne, un nouveau conseiller général parmi nous :

Un conseiller général qui désire prendre la parole s'annonce au Président. Il s'exprime dès qu'il en a reçu l'autorisation et ce, au moyen du micro. Pour des raisons de rédaction du procès-verbal, il faut parler dans le micro, vous vous annoncez : nom et prénom avant de parler. Par ailleurs, si vous intervenez non pas à titre personnel mais du fait d'une fonction particulière, par exemple : chef de groupe, rapporteur, etc., il faut l'indiquer également. Lorsque vous voulez vous exprimer pour des raisons techniques, il faut utiliser le micro comme je l'ai déjà dit et le faire depuis votre place en vous levant, sauf pour M. Philippe Moerch bien évidemment. Lors d'une votation, je prie les conseillers généraux de s'exprimer en levant franchement le bras et ce jusqu'à ce que je demande de baisser le bras. Les scrutateurs pourront ainsi accomplir leur tâche plus facilement. Avez-vous des questions ou des remarques particulières à formuler ? Ce n'est pas le cas, je passe sans plus attendre au point 2 de l'ordre du jour.

2. Approbation de l'ordre du jour

A la suite de la nomination de M. Reto Kunz au Conseil Général, je vous propose de compléter le point numéro 3 de l'ordre du jour en rajoutant l'élection d'un membre à la commission « Vie en commun, jeunesse et culture ». En effet, le poste de commissaire occupé jusqu'à présent par Diane Turin est à repourvoir. Par ailleurs, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, une résolution de l'alliance de gauche a été déposée auprès du Président du Conseil Général. Ce point doit donc être intégré dans l'ordre du jour, en particulier après le traitement des postulats et avant la présentation du système salarial par la Municipalité. Vous avez donc l'ordre du jour affiché derrière moi et vous voyez les deux propositions de modifications en rouge. Donc, je vous demande d'approuver l'ordre du jour modifié en y intégrant l'élection d'un commissaire en point 3 et le vote de la résolution au point 8. Avez-vous des observations ou des oppositions à formuler ?

Si tel n'est pas le cas, de facto, l'ordre du jour est accepté tel que présenté. Je vous remercie.

Sans plus attendre, je passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Nomination d'un scrutateur / Election d'un membre de la commission « Vie en commun, jeunesse et culture »

Election d'un membre de la commission « Vie en commun, jeunesse et culture ». Je vous l'ai annoncé précédemment, Diane Turin a démissionné du Conseil Général. Du fait qu'elle officiait comme scrutatrice, il s'agit de la remplacer. Nous allons donc procéder à la désignation d'un scrutateur. Par la suite, nous en ferons de même pour la remplacer au sein de la commission « Vie en commun, jeunesse et culture ». Je vous rappelle que conformément à nos statuts, les scrutateurs sont nommés par les groupes politiques. Ils sont nommés et non pas élus. Je passe la parole au chef de groupe du PLR pour qu'il désigne un scrutateur.

Intervention de M. Vuille Côme : Côme Vuille pour le PLR, Monsieur le Président, chers collègues, le groupe PLR a l'honneur de vous soumettre le nom de M. Reto Kunz à la fonction de scrutateur en remplacement de Diane Turin. Je profite de préciser ici que si elle a démissionné du Conseil Général, c'est parce qu'elle est domiciliée actuellement à Monthey.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Très bien. Pour la nomination de M. Reto Kunz comme scrutateur. Y a-t-il une opposition ou un avis contraire dans la salle ? Ce n'est pas le cas, alors félicitations à M. Kunz qui est nommé scrutateur. Vous commencez très fort puisque vous êtes déjà nommé à la première séance. Bravo.

Je passe maintenant la parole aux chefs de groupes pour l'annonce d'un candidat à la commission.

Intervention de M. Vuille Côme : Côme Vuille pour le PLR, nous vous soumettons également le nom de M. Reto Kunz comme commissaire du PLR, au sein de la commission « Vie en commun, jeunesse et culture ».

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Est-ce qu'un autre parti revendique ce poste ? Ce n'est pas le cas. Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 9 de notre règlement, une élection est tacite si le nombre de candidat correspond au nombre de poste à pourvoir, ce qui est le cas en l'occurrence. Néanmoins, 5 membres présents peuvent demander que le bulletin secret soit fait. Y a-t-il d'autres candidats dans la salle ? Ce n'est pas le cas, l'élection se fait tacitement. Est élu comme membre de la commission « Vie en commun, jeunesse et culture », M. Reto Kunz. Félicitations !

Je passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Approbation des procès-verbaux de la séance du 24 mars 2014

Il y a deux procès-verbaux à approuver : un procès-verbal mot à mot et un procès-verbal décisionnel. Je remercie l'administration communale et Samuel Rouiller pour la rédaction de ces procès-verbaux.

a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 24 mars 2014

S'agissant du procès-verbal mot à mot de la séance du 24 mars 2014, y a-t-il des remarques ou des observations à formuler ? Oui ?

Intervention de M. Gilles Delaloye : Delaloye Gilles. Juste à la page 8 en fin de page, il y a une intervention d'une personne qui ne s'est pas annoncée. Et bien, c'était moi. Merci de notifier, comme ça c'est réglé.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : C'est noté dans le PV là, mais si ça n'a pas été annoncé la dernière fois on ne peut pas corriger, mais on note en tout cas aujourd'hui, comme ça on le voit !

Intervention de M. Gilles Delaloye: C'est parfait, merci !

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Y a-t-il d'autres remarques ou observations ? Je demande juste aux scrutateurs de se lever. Je pense que vous pouvez rester sur place : Les conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot à mot de la séance du 24 mars 2014 sont priés de se manifester en levant la main, svp. Très bien, abstention? Refus ? Le procès-verbal mot à mot est accepté à l'unanimité.

b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 24 mars 2014

S'agissant du procès-verbal décisionnel de la séance du 24 mars 2014, je donne la parole à l'assemblée. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ? Oui, Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton. J'ai juste une remarque concernant le point 8 de la page 6, concernant les postulats. La lettre B : « Pour plus de places de parc autour des terrains de sport », c'est écrit comme quoi le postulat est combattu par l'ADG. Par contre, pour autant qu'on optimise les places de parc existantes, il ne le combat pas. Et puis après, il y a un point : « Le PDC est du même avis que l'UDC ». Je ne sais pas, même avis que l'UDC ou même avis ? Je ne comprends pas cette phrase. Je ne sais pas si c'était ainsi que l'UDC.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Attendez-vous, on va juste regarder dans le procès-verbal mot à mot. Alors si vous prenez à la page 32, il y a l'intervention de M. Guillaume Vanay qui a passé la parole, pour l'UDC, à Romain Gex-Fabry pour parler au nom du groupe. Et puis, si on prend la conclusion : « C'est suite à cela que notre groupe UDC soutiendrait le postulat en vue d'optimiser les places actuelles, merci de votre attention. » Et, Mme Knubel pour le PDC : « On rejoint un peu l'idée de l'UDC et arrive à la conclusion. Donc, nous aussi nous accepterons le postulat pour autant qu'on enlève « plus de places de parc », et qu'on parle plutôt d'optimisation des places existantes. » Alors effectivement, dans le PV c'est pas indiqué leur position. C'était que, si vous êtes d'accord aussi avec l'UDC, c'était, ils acceptent le postulat sous réserve de modification.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Alors oui, ce que je pensais, c'était de dire : le PDC est du même avis ainsi que l'UDC, concernant justement l'optimisation des places de parc existantes. A mon avis, il manque le mot « ainsi ».

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Moi je pense que ce qu'on ne voit pas, c'est leur position. C'est ça qui manque dans la phrase qui est là. Le PDC ? Non non, mais je comprends bien. Alors, le PDC est du même avis que l'UDC mais les chefs de groupes avaient dit : « Sous réserve de modification ». C'est bien juste, avec une légère modification. Est-ce que c'est juste le chef de groupe PDC?

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Alors l'idée c'était ça ! Donc nous on rejoignait l'avis de l'ADG et l'avis de l'UDC. On acceptait le postulat, pour autant qu'il figure : « modification » et non « ajout de places de parc ».

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'accord. Le PDC est du même avis que l'UDC, ainsi que l'ADG. Parce qu'il faut bien qu'il soit du même avis que vous, alors on peut le marquer comme ça ? Dites-moi alors ce que vous voulez qu'on mette juste.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Simplement de mettre : « Le PDC est du même avis, ainsi que l'UDC. » Voilà, c'était juste ça. Je ne sais pas, si vous êtes d'accord !

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Parfait. On va faire comme ça. En rajoutant ainsi que l'UDC. Très bien. D'autres observations dans la salle? Je prie les scrutateurs de se lever, svp. Les conseillers généraux qui sont d'accord avec le procès-verbal sous réserve de la modification qui a été formulée « ainsi que », sont priés de s'exprimer en levant la main. Merci. Abstention ? Refus ? Le procès-verbal avec la modification proposée est accepté à l'unanimité.

5. Comptes 2013.

Je rappelle que selon l'article 7 de la loi sur les communes, applicable au Conseil Général, l'assemblée primaire se réunit deux fois l'an pour adopter globalement le budget avant le 20 décembre et approuver les comptes avant le 30 juin. En cas de refus du budget ou des comptes, ceux-ci seront envoyés au Conseil Municipal pour un nouvel examen. Une seconde assemblée primaire doit être réunie dans les 60 jours, afin de se prononcer à nouveau. En cas de deuxième refus, le Conseil d'Etat tranche dans les 60 jours. Lors du

renouvellement du Conseil Municipal, l'approbation du budget peut-être différée de 60 jours. Nous allons donc traiter ce point de la façon suivante : l'exécutif va nous fournir des explications. Le rapporteur de la commission de gestion va nous faire part du rapport de ladite commission. Les chefs de groupes, puis l'assemblée vont s'exprimer sur l'entrée en matière sur les comptes 2013. En cas d'acceptation, nous allons passer à la discussion de détail des comptes. Nous entamerons le débat final et nous passerons au vote final.

J'invite le Président de la Municipalité, Monsieur Yannick Buttet, à nous faire part du message du Municipal et de ses explications.

a. Présentation par l'Exécutif

Intervention de M. Yannick Buttet: Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, chers collègues du Conseil, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public. Permettez-moi tout d'abord de m'excuser pour mon arrivée au dernier moment, mais je viens avec une bonne nouvelle ! Comme aujourd'hui on traitait la question des Agglos et qu'on a réussi à refaire monter « Chablais Agglo » dans le train de la deuxième vague avec ce crédit de 2,9 millions qui a été accepté aujourd'hui largement par le Conseil National, alors, on est très satisfait d'avoir même réussi. La majorité des groupes qui s'étaient opposés en commission et qui se sont ralliés à cette proposition aujourd'hui. Et maintenant le dossier part au Conseil des Etats. On espère qu'on pourra obtenir le même résultat.

Concernant les comptes de notre commune, je vais essayer de rester assez bref, comme vous avez eu l'ensemble des documents à votre disposition, en vous donnant quelques chiffres clefs. Simplement, les quelques chiffres clefs qui dénotent la situation de notre commune, une commune qui continue à devoir financer des investissements conséquents, au vue de l'évolution de la population et qui devra trouver aussi des moyens de pouvoir payer ces différentes infrastructures. Alors, j'en reste à certains chiffres clefs que la commission de gestion relèvera probablement également. Les revenus financiers, donc les chiffres que vous voyez là sont en millions. Ceux qui sont entre parenthèses, c'était les chiffres du budget. Donc pour dire que les comptes sont quand même plus favorables que ce qu'on attendait du côté du budget même s'ils nécessiteront, on devra du côté de la commune avancer dans l'amélioration de nos résultats. Les revenus financiers de 26,5 millions avec des charges financières de 24,4 ce qui nous donne une marge d'autofinancement de 2,1 millions pour l'année 2013. Alors que notre marge d'autofinancement était prévue au budget à 1,1 millions. Donc on est heureux de cette augmentation de la marge d'autofinancement qui reste insuffisante. Vous aurez l'occasion de l'entendre tout à l'heure et j'y reviendrai également. Du côté des investissements nets et là on voit aussi la raison, une des raisons de l'amélioration de la marge d'autofinancement. Et bien les investissements nets se montent à 12,9 millions au lieu de 21,1 millions. Du côté du résultat total, donc on boucle avec un déficit de fr. 2'917'977.93, alors que le déficit qui était prévu au budget était de fr. 4'922'169.00. Donc un déficit qui est moins conséquent que ce qui était attendu au vue du financement des infrastructures. Pourquoi on arrive à ce résultat ? Je vous ai parlé des investissements tout à l'heure. Du côté des investissements, qu'est-ce qui a été repoussé ou supprimé ? On a 61 % de réalisations qui ont été effectués, contre 97 % durant l'année 2012. C'est lié principalement au projet d'Ecole et d'EMS. Vous savez qu'avec des gros projets comme ceux-ci, on fait une estimation des travaux qui sont estimés durant l'année. Mais que souvent, cette estimation ne colle pas totalement à la réalité. C'était exactement le cas du côté du projet de l'Ecole et de l'EMS. Du côté de l'école, j'ai déjà une bonne nouvelle, comme le projet qui était budgété à fr. 14'150'00.00 et bien va boucler avec des comptes qui sont bénéficiaires de 1,5 millions. Donc cette école va nous coûter 1,5 millions de moins que ce qui a été prévu et ça, c'est dû principalement à la compétitivité des entreprises. Et là, j'aimerais aussi féliciter les architectes et la commission de pilotage du Conseil Communal qui ont fait un travail très strict au niveau du suivi du chantier, des attributions de mandats, ce qui nous permet d'arriver avec ce résultat-là.

Du côté de l'EMS également, vous avez vu que le chantier continue. Le chantier de l'EMS qui a moins progressé en 2013 que ce qui a été attendu. Pour rappel, on devrait boucler ce chantier de l'EMS en février/mars 2015. Donc l'ensemble du chantier : Ecole, EMS, salles multi-activités, aménagements extérieurs. Du côté du raccordement des eaux usées depuis Illarsaz jusqu'à la Step, on en a aussi parlé régulièrement. Ce projet a été repoussé, il est reporté au budget 2014. Puis enfin du côté de la correction des eaux, on a des projets qui nous ont coûté moins cher que ce qui avait été prévu au budget. Tout ça nous mène quand même à une insuffisance de financement de 10,8 millions, donc la nécessité d'emprunter de l'argent supplémentaire pour notre commune. Alors du côté de la dette au 31 décembre 2013, on en est à 25,9 millions. Ce qui nous donne une dette par habitant de fr. 3'341.00. Donc c'est une augmentation de fr. 1'302.00 francs par habitant par rapport à 2012. Une augmentation qui a été attendue au vue des

différents projets qui sont en cours actuellement et ça va continuer encore durant quelques années avant de pouvoir revenir à la normale.

Du côté des emprunts, on est à 42,1 millions d'emprunts avec un taux moyen de 1,513 % donc on voit que les taux restent très attractifs, c'est aussi une chance pour nous de pouvoir investir en ce moment. On a de toute façon pas le choix. Je répète, on fait pas d'investissements superflus, on fait vraiment ce qui est nécessaire. Mais on a de la chance de pouvoir tomber à un moment durant lequel, tant le prix de l'argent que le prix de la construction et bien sont attractifs. Et j'arrive aux indicateurs financiers qui sont des indicateurs que vous avez aussi sans faire de gros commentaires, j'y viendrai tout à l'heure. Le degré d'autofinancement qui est à 16,2 % qui est insuffisant, c'est notre principale source d'inquiétude. La capacité d'autofinancement qui est satisfaisante à 8 %. Le taux des amortissements ordinaires, ça c'est les fameux amortissements que le canton nous impose. Je pense qu'on est le seul canton suisse à avoir un taux d'amortissement obligatoire qui est aussi élevé, qui est imposé par le canton à 10 %, nous on est à 10,1 %.

Je vous rappelle là que c'est globalement, c'est pas pour chaque projet mais c'est un taux d'amortissement global pour l'ensemble des projets communaux. L'endettement net par habitant que je vous ai rappelé tout à l'heure : fr. 3'341.00 et un taux de volume de la dette brute de 202,1 % qui reste satisfaisant. J'aimerais relever certains éléments par rapport à ces comptes et par rapport à la politique financière de la commune. Evidemment que les investissements nombreux qu'on connaît actuellement qui sont liés à l'évolution de la population, influencent fortement nos comptes. Dans les projets qui arrivent encore, on en a aussi parlé, il y a principalement : le doublement du centre scolaire des Perraires qui devrait débuter bientôt, l'agrandissement de la station d'épuration d'Illarsaz, la caserne commune de pompiers avec Monthey ; pour autant qu'elle se fasse. Et puis, des projets de routes, si ceux-ci veulent bien se débloquer. On a un souci également, donc ça c'est.. Il faut y faire face, on a un souci également avec la baisse fiscale cantonale. Du côté du canton, les différentes baisses fiscales, elles ont fait plaisir probablement aux entreprises, peut-être aux familles aussi, c'est très bien. Mais les communes paient cash cette baisse fiscale, en particulier les communes qui sont moins fortes financièrement et qui doivent comme la nôtre, faire face à ces nombreux investissements. Vous avez vu que les communes riches n'auront pas de problème. On a vu des communes qui bouclaient avec des bénéfices incroyables ! Tant mieux pour elles, elles profitent à l'ensemble du canton mais pour les communes comme la nôtre et bien c'est un souci. Et on voit que malgré l'augmentation des recettes, l'augmentation des recettes en général par habitant, les impôts sont passés entre 2012 et 2013 de fr. 2'583.00 à fr. 2'300.00. Donc en une année, on a eu 11 % de diminution d'impôt par habitant, et ça c'est vrai que pour une commune comme la nôtre qui doit beaucoup investir et bien c'est aussi des éléments qui pèsent. Ce qui fait que l'endettement continue à augmenter, probablement plus rapidement que si cette baisse fiscale n'avait pas eu lieu. Et ça nous impose de diminuer les dépenses et d'augmenter les recettes, on en a déjà parlé. Je rappelle ce qu'on avait dit du côté de la Municipalité lors de l'élaboration du budget 2014. Nous voulions avoir le recul d'une année avec la nouvelle équipe pour voir comment, où on en était avec les comptes. On a aussi la nécessité d'avoir le plan quadriennal mis à jour, qui va nous parvenir dans les semaines qui viennent. De manière à pouvoir vous faire des propositions concrètes, encore plus concrètes et de nouvelles propositions pour le budget 2015. De manière à pouvoir améliorer la situation. En passant, j'aimerais quand même relever peut-être 2 chiffres. Il y a déjà des efforts qui sont faits et là l'ensemble des conseillers communaux ont le souci de maîtriser les dépenses. J'aimerais juste vous donner peut-être 2 chiffres. Déjà en 2013, du côté des biens et services par rapport à 2012, on a une baisse de 8,4 % des dépenses. Et par rapport au budget, on a une baisse de 4,2 %. Alors, vous vous rappelez peut-être le débat qu'on avait eu ici-même sur le budget 2014. Vous voyez qu'on a déjà ce souci du côté des dépenses de limiter les dépenses qui ne seraient pas absolument indispensables et ceci, même si on a des montants qui sont supérieurs au budget.

Pour le budget 2015, on va vous faire des propositions du côté du Conseil Communal. On a déjà effectué certaines actions avec votre soutien, l'intégration de l'impôt sur les droits de mutations la dernière fois, l'augmentation des taxes de raccordements aux eaux potables, aux eaux usées et on l'espère, avoir votre soutien aujourd'hui pour le règlement sur les déchets qui nous permettra aussi de dégager près d'un million de francs par année. C'est un million de francs qui doit se répercuter immédiatement et directement sur la marge d'autofinancement. Donc c'est un élément qui est très conséquent et je vous remercie d'avance de l'accueil que vous ferez au règlement qui vous sera présenté tout à l'heure. On avait la nécessité aussi, parce qu'on peut nous dire : « Oui mais on savait déjà qu'on allait s'endetter, on savait déjà qu'il aurait fallu réagir avant. » Et bien de notre côté, on est persuadé qu'on a bien fait d'attendre cette année 2013 pour voir vraiment où étaient les points qu'on pouvait améliorer. Quels étaient les tenants aboutissants de ces comptes pour pouvoir vous proposer les meilleures actions pour le budget 2015. Et vous voyez qu'on est tous dans une phase qui était indispensable d'apprentissage. Puisque, je me

rappelle que la commission de gestion, lors de l'élaboration du budget 2014 pas plus tard qu'en décembre dernier nous disait qu'on devait tendre à une marge d'autofinancement de 3 millions. Et aujourd'hui on est au mois de mai, donc on est à 4 ½ mois, 5 mois plus tard et on nous dit que finalement 3 millions, c'est largement insuffisant mais, qu'il faut tendre à 4 millions. On a même évoqué des fois 6 millions ! Donc c'est la preuve qu'il y a cette nécessité de construire ces différents budgets, de faire le bilan sur cette année 2013. Je pense que nous avons bien fait de travailler de cette manière-là avec le soutien de la commission de gestion, ce qui nous permettra en collaboration avec cette commission aussi de vous faire ces propositions pour le budget 2015. Evidemment, qu'au final c'est vous qui allez décider. Donc, nous on s'engage du côté du Conseil Communal à vous faire ces propositions. Maintenant sur la base de ce qu'on a remarqué sur le budget 2013 sur la base des deux budgets qu'on a travaillés ensemble, que vous avez déjà approuvés et au final, c'est vous qui déciderez à quel endroit on augmente les recettes et à quel endroit on diminue les dépenses. Il me reste à ce stade-là, à vous remercier, à remercier l'ensemble des conseillers communaux pour le suivi des dépenses et pour la collaboration durant l'année 2013. L'ensemble aussi du personnel communal qui fait toujours un gros travail, en particulier notre comptable mais dans le suivi des dépenses, c'est tous les services qui sont concernés, et remercier aussi la commission de gestion pour sa collaboration.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, Monsieur le président de la Municipalité. J'invite le rapporteur de la commission de gestion M. Jürg Kilchenmann à prendre la parole.

b. Rapport de la Commission de gestion

Intervention de M. Jürg Kilchenmann : Jürg Kilchenmann, président... euh rapporteur de la commission de gestion. Le président, ce n'est pas moi. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, chers collègues. Comme vous avez tous reçu le rapport, je vais lire que quelques parties. Je vais tout d'abord, l'entrée en matière : l'entrée en matière sur les comptes 2013 a été acceptée à l'unanimité des membres de la COGEST. Examen des comptes 2013, préambule : Cette année nous avons apprécié le message du Conseil Municipal qui est de bonne qualité et nous donne une grande quantité d'informations. En particulier, il contient divers pourcentages et éléments comparatifs qui facilitent l'analyse. Au niveau du fonctionnement, les comptes sont conformes au budget et nous constatons en étudiant les différentes rubriques que les comptes sont maîtrisés. Au niveau des charges de fonctionnement, la COGEST constate qu'elles sont inférieures de 3.1 % au budget. Cet écart est dû notamment à un montant plus faible des amortissements de l'ordre de 1'040'000.00 consécutif à des investissements non réalisés en 2013. Nous prenons acte avec plaisir que pour le compte 31 « biens, services et marchandises », une économie de 4.2 % par rapport au budget est réalisée, cela nous conforte dans notre analyse des possibilités d'économies qui existent au niveau des dépenses. Piste à creuser en parallèle à celle liée aux augmentations de recettes. Pour rappel, la COGEST avait proposé lors du budget 2014 que les dépenses du compte 31 soient ramenées au niveau de celles de 2012. Or, les comptes 2013 bouclent avec des dépenses inférieures de plus de fr. 540'000.00 aux comptes 2012. La COGEST restera toutefois attentive à ce que cette diminution soit bien effective et non contrebalancée par une hausse des investissements. Au niveau des recettes, les comptes bouclent, certes avec un excédent d'environ 1'050'000. Ce qui toutefois inquiète la COGEST ceux sont les revenus des impôts, lesquels et pour la première fois depuis bien des années, sont inférieurs à ceux budgétés pour près de fr. 100'000.00 francs. Cela signifie que malgré l'apport de nouveaux arrivants, la moyenne d'impôt par habitant diminue. En 2012, cette moyenne était de fr. 2'583.00, au niveau des communes valaisannes cette moyenne était de fr. 3'173.00. En 2013, elle est de fr. 2'300.00, soit une diminution de plus de 10 % par habitant. Cette tendance à la baisse est une constante depuis plusieurs années et rien n'indique qu'elle va s'inverser. Au niveau des investissements, pour les investissements le taux de réalisation se situe à 61 % contre 97 % en 2012. Cet écart provient principalement des postes suivants :

- Centre scolaire Muraz Dessous-L'Eglise pour environ 3.2 millions. Toutefois, selon le Conseil Municipal, le coût final devrait être inférieur aux prévisions.
- EMS Muraz pour environ 4.8 millions, les prévisions des engagements à honorer pour 2013 ont été trop optimistes
- Raccordement Illarsaz à la STEP pour environ 1.7 millions, les investissements 2013 enregistrent uniquement les frais d'études, les travaux prévus initialement ont été revus à la baisse et reportés sur l'exercice 2014.
- Correction des eaux, torrents pour environ 0.6 million. Les investissements non réalisés en 2013 sont reportés et pour la plupart ont été mis au budget 2014. Ce report d'investissement influence,

comme déjà mentionné, positivement les comptes 2013, par une économie d'environ fr. 90'000.00 sur la facture des intérêts, selon le budget, rubrique 940.

Les indicateurs financiers : Nous avons repris les indicateurs du rapport de l'organe de révision qui pour certaines moyennes sont légèrement différentes de celles des comptes 2013 de la Municipalité. Le degré d'autofinancement moyen des deux dernières années, 20.4 %, est considéré comme insuffisant. Si l'on considère l'évolution de ces dernières années, cette moyenne baisse chaque année. La capacité d'autofinancement est considérée comme satisfaisante si l'on considère la moyenne, 11.1 % des deux dernières années. Par contre, si l'on prend que 2013, avec une valeur de 8 %, on arrive avec une appréciation insuffisante. Le taux des amortissements ordinaires est considéré comme suffisant. La moyenne des deux dernières années est de 10.6 %, pour 2013 ce taux est de 10.1 %. L'endettement net par habitant est considéré comme mesuré. Si l'on fait la comparaison sur les années 2009 à 2013, on constate que l'on passe d'une fortune de fr. 255.00 par habitant pour 2009 à une dette de fr. 3'341.00 par habitant pour 2013. Cette information... Pour information, la moyenne valaisanne de la dette par habitant était de fr. 1'160.00 en 2012. Le taux du volume de la dette brute, dette brute en % des revenus financiers est considéré comme bien. Là également, le pourcentage augmente chaque année ce qui est préoccupant. Avec tous les indicateurs financiers qui sont chaque année à la baisse, si l'on continue avec des comptes comme ceux de 2013 qui par ailleurs sont conformes au budget et avec les investissements à venir, nous aurons une fortune négative. En effet, le plan quadriennal 2014-2017, prévoit un découvert au bilan dès 2016. Comme le mentionne l'organe de révision dans son rapport, en cas de découvert financier, la commune devra prendre des mesures bien précises selon les articles 81 de la loi sur les communes et 21 Ofinco.

Lors des précédentes discussions tant sur les comptes 2012 que sur le budget 2013 et 2014, le Conseil Municipal a toujours dit qu'il attendait les comptes 2013 pour affiner ses moyens d'actions. Dès son entrée en fonction la COGEST n'a eu de cesse de répéter que selon elle, il importait d'agir au plus vite avant que la Municipalité ne soit acculée à prendre des mesures, mesures qui risqueraient d'être violentes. Aujourd'hui les comptes 2013 sont connus, comme précisé en préambule, la COGEST constate que le Conseil Municipal maîtrise d'avantage l'outil budgétaire, ce qui se remarque par l'écart bien moins important que les précédentes années entre les comptes et le budget. Corolaire de cette situation, contrairement aux autres années, les comptes ne nous ont pas réservé une bonne surprise. Certes, au final, la marge d'autofinancement est meilleure que celle budgétée, mais elle n'est que de 2 millions environ. Dans ces conditions, lors de l'élaboration du budget 2015, la marge d'autofinancement devra être revue nettement à la hausse par rapport à celle dégagée pour les comptes 2013. Compte tenu des derniers exercices comptables, la COGEST estime les investissements annuels courants et réguliers à plus de 2 millions. A ce jour, la COGEST, malgré ses demandes répétées au Conseil Municipal, ne dispose toujours pas d'un plan des investissements sur 10 ans, or cet outil demeure indispensable à nos yeux. Il est essentiel de connaître ce qui nous attend sur le plan financier pour pouvoir dégager les moyens nécessaires ou, à défaut, fixer des priorités. Sachant que tous les investissements ne pourront pas être faits, faute de pouvoir être financés. Compte tenu de l'évolution des revenus d'impôts par habitant et des investissements engendrés, notamment par les nouveaux arrivants, la COGEST est d'avis qu'une marge d'autofinancement de 3.5 à 4 millions est insuffisante. Dans un souci de trouver ensemble des solutions concrètes, la COGEST, suite à la discussion sur les comptes 2013 avec la Municipalité, lui a proposé une séance commune d'échange de vues pour l'élaboration du budget 2015, ce qu'elle a accepté. Pour éviter de devoir travailler dans l'urgence cette séance aura lieu au début septembre. Recommandation de la COGEST : La COGEST recommande aux membres du Conseil Général d'accepter les comptes 2013 tels que présentés. Vote finale : Cela étant, la COGEST décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité. Conclusions et remerciements : La COGEST a apprécié les échanges francs et directs mais toujours courtois qu'elle a eus avec le Conseil Municipal. La COGEST relève aussi la rapide mise à disposition des documents demandés avec tous les détails demandés. Si les comptes 2013 peuvent être approuvés, le défi qui attend notre commune reste de taille. Comment faire pour éviter de devoir établir un plan d'assainissement dès 2016, compte tenu du découvert prévisible de notre fortune en fonction des investissements projetés ? La COGEST, dont l'enthousiasme et le très bon état d'esprit qui règnent en son sein n'ont pas faibli depuis son entrée en fonction, continuera à se mettre au service du plénum pour remplir au mieux sa mission. Collombey, le 3 juin 2014. Et petite précision, j'espère que vous l'aurez tous vu, le rapport est signé par le président et le rapporteur. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui, nous l'avons vu. Merci au rapporteur ! Avant de passer à l'entrée en matière, je vais juste passer la parole à notre secrétaire, Samuel Rouiller qui va rappeler certains points du rapport de l'organe de révision.

Intervention de M. Rouiller-Monay Samuel : Rapport de l'organe de révision Nofival au Conseil Général de la commune de Collombey-Muraz. En notre qualité de réviseur nous avons vérifié, conformément aux articles 83 SS de la loi sur les communes du canton du Valais, la comptabilité et le compte de l'exercice arrêté au 31 décembre 2013. Selon notre appréciation la comptabilité, le compte ainsi que l'évaluation des participations sont conformes à la loi et au règlement. Nous recommandons d'approuver le compte qui vous est soumis présentant un excédent de dépenses de fr. 2'917'977.93 et une fortune nette au 31 décembre 2013 de fr. 16'673'221.48. En complément, nous précisons que l'entretien final avec le Conseil Municipal a eu lieu, que l'endettement net de la commune est mesuré et que par rapport à l'exercice précédent il a augmenté, que selon notre appréciation la commune est en mesure de faire face à ses engagements. Sion le 6 mai 2014.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je remercie le secrétaire. Comme j'ai des lunettes, qui ne sont pas à double-foyers mais qui sont à vue progressive, je n'ai pas vu que la fiduciaire était là. Veuillez m'en excuser ! Donc je vais directement vous passer la parole si vous voulez compléter votre rapport ... Mais on a gagné un peu de temps comme ça. C'est parfait, il n'y a rien à redire, excusez-moi encore ! Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière sur les comptes 2013. Je passe tout d'abord la parole aux chefs de groupes. Mme Knubel.

c. Entrée en matière, discussion et vote

Intervention de Mme Natercia Knubel : Monsieur le président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues. Le groupe PDC souhaite relever le travail effectué par la Municipalité afin de tenir le budget que le Conseil Général avait adopté en plénière. Nous constatons avec satisfaction que la marge d'autofinancement a été améliorée par rapport au budget même si elle reste en-dessous de ce qui serait souhaitable et que le compte « biens, services et marchandises » boucle avec des montants moindres que ceux portés au budget. Il est clair que certains investissements ont été reportés sur le budget 2014 mais les finances sont maîtrisées et la volonté est là de parvenir à un équilibre entre les rentrées et les dépenses. Nous nous réjouissons d'ailleurs de la rencontre prévue entre la Municipalité et la COGEST début septembre et des pistes ou solutions qui en ressortiront afin d'équilibrer au mieux les budgets à venir. Le groupe PDC remercie la COGEST pour son excellent travail et pour son rapport constructif. Nous acceptons l'entrée en matière.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'autres chefs de groupes, M. Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues. Le groupe PLR a examiné avec attention les comptes 2013 et le rapport de la COGEST. En premier lieu, nous nous plaignons à relever que les comptes 2013 sont proches du budget, ce qui démontre le bon travail de la Municipalité sur le respect du budget. Nous tenons également à féliciter la qualité du rapport de la COGEST qui permet une bonne analyse des comptes 2013 ainsi que de les placer en perspective. D'une manière générale, nous devons constater que la situation financière de la commune est alarmante. Ainsi, nous nous devons de nuancer les propos tenus par le président de commune, lequel estime, dans la presse, que la dette reste mesurée et la situation sous contrôle. Le rapport de la COGEST montre plutôt qu'au rythme actuel, nous pourrions nous retrouver en 2016 à devoir subir des mesures drastiques. On parle en effet de plan d'assainissement. Le genre de situation dans laquelle s'est retrouvée Loèche-les-Bains. A nos yeux, il faut tout mettre en œuvre pour éviter ce cas de figure. En examinant les comptes 2013 de plus près, on constate que la marge d'autofinancement, plus élevée que celle budgétée, s'explique essentiellement par le report de certains investissements et donc des intérêts de la dette. Nous partageons l'analyse de la COGEST qui demande une marge d'autofinancement largement supérieure afin de pouvoir assumer les investissements nécessaires en cours et à venir. Dans ce sens, nous resterons attentifs lors du prochain budget à ce que des pistes d'économies suffisantes soient proposées. En effet, les mesures prises jusqu'à présent n'ont concerné que les améliorations des recettes par le biais de modifications ou d'introductions de taxes. Des taxes et il faut le dire, des augmentations d'impôts déguisés. En effet, si l'on prend par exemple le règlement sur les déchets soumis au vote ce soir, il s'agirait théoriquement de transférer un montant pris actuellement dans les impôts par une taxe causale affectée spécifiquement aux déchets. Dès lors les impôts devraient être diminués par ce transfert. Comme ce n'est pas le cas, il faut admettre que toutes les taxes votées ces dernières séances par le Conseil Général ont induit plusieurs augmentations d'impôts. Ainsi, une augmentation supplémentaire générale de l'imposition doit à nos yeux être évitée. Pour ce faire, il est important de se focaliser sur la diminution des dépenses et sur l'urgence de certains investissements. Concernant la diminution des dépenses, il y a lieu de s'arrêter ici sur la rubrique 31 « biens, services, et marchandises ». Les comptes 2013 bouclent ainsi sur des dépenses inférieures de fr. 540'000.00 aux comptes 2012. La demande de la COGEST portant sur une non augmentation de ce poste lors du budget

2014, soutenue par le groupe PLR apparaît ainsi aujourd'hui d'autant plus justifiée. En clair, il existe des moyens d'actions pour la Municipalité afin de diminuer les dépenses et que la commune mène le train de vie qu'elle peut financièrement assumer. En ce qui concerne les investissements : la question de l'urgence dans la réalisation des grands projets qui nous attendent doit systématiquement être posée, au minimum du moment que la marge d'autofinancement n'est pas suffisante. C'est aujourd'hui que l'on constate que les projets pharaoniques décidés lorsque la situation financière était solide, par exemple la route du Bras-Neuf auraient pu être redimensionnés s'il avait existé à l'époque une perspective à moyen terme. Cet outil de planification, soit un tableau de bord des investissements sur 10 ans, doit aujourd'hui être une réalité comme déjà demandé à plusieurs reprises dans cette salle. De même, la question du dimensionnement des investissements doit également être systématiquement étudiée. Pour rappel, c'est grâce à un redimensionnement d'une route, demandé par la COGEST, que les comptes 2013 ne sont pas encore alourdis de fr. 500'000.00 de dépenses d'investissements supplémentaires. Enfin, nous remercions la COGEST et la Municipalité pour les questions réponses figurants en annexe du rapport de la COGEST qui amènent des explications bienvenues sur certains... pardon sur certains postes spécifiques sur lesquels je ne vais pas revenir ici. Nous resterons toutefois attentifs à l'évolution de certains postes particuliers, mis en exergues par le travail de la COGEST lors du budget 2015. Le groupe PLR rentre en matière sur les comptes 2013. Merci de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, je passe la parole à Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton pour l'ADG, alors nous acceptons d'entrer en matière. Est-ce que je peux passer la parole à M. Daniel Schmid ou pas maintenant ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Pour l'entrée en matière uniquement! Ce n'est pas pour la discussion de détails ou la discussion générale.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Ha ben je ne sais pas... Je trouve qu'il y avait pas mal de discussions de détails là-dedans, donc je me permets aussi de... voilà.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Ok, donc on passe la parole à M. Schmid.

Intervention de M. Daniel Schmid : Alors au niveau de l'entrée en matière, évidemment l'ADG l'accepte. Je reviendrai aussi un peu sur les comptes comme l'a fait le chef du groupe PLR. Pour notre avis, avec une marge d'autofinancement de 2 millions, celle-ci reflète la réalité. Il n'y a pas eu de recettes extraordinaires ni de coûts imprévisibles. Comme l'indique NOVIVAL, des dépenses ont même été reportées sur 2014. Avec un endettement estimé à 84 millions en 2017, notre situation financière n'est pas bonne. Quelle marge d'autofinancement pour ces prochaines années ? Avec des investissements courants que l'on estime aux environs de 2 millions par année, cela nous donne un endettement prévisible de 98 millions à l'orée des années 2020. A noter que ce chiffre n'inclut ni la caserne, ni évidemment le plan de quartier. On fait que de nous dire qu'on fait que le strict nécessaire mais pour moi le plan de quartier étant donné la situation financière de la commune doit être abandonné urgemment. La 1^{ère} chose qui devrait être faite c'est un parking qui coûte 5 à 6 millions. Je ne crois pas que la commune peut se permettre dans les 10 ans à venir, ce genre d'investissement. Donc plutôt que de continuer à investir dans des études qui devront de toute façon être refaites dans 10 ans, on ferait mieux de tout abandonner. Donc avec 98 millions nous n'exagérons rien. On peut donc estimer qu'une marge d'autofinancement brute de 6 millions à laquelle nous soustrayons les investissements courants de 2 millions, il reste donc 4 millions pour amortir la dette. Avec une dette de 98 millions, cela fait environ 25 ans pour amortir le tout. Durant cette période, il ne manquera pas d'intervenir un nouveau cycle d'investissement important, qui fera que notre dette ne sera pas amortie totalement. Pourquoi agir rapidement ? NOVIVAL le rappelle. Dès qu'il y a un découvert au bilan, la commune doit prévoir un plan d'assainissement sur 4 ans pour rétablir la situation. Selon les documents remis lors de l'étude du budget 2014, cette situation devra intervenir déjà en 2016 donc dans deux ans. Comment améliorer la situation ? Au niveau des investissements, au niveau des frais de fonctionnements et pour terminer par la fiscalité. Voilà, je vous remercie.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Schmid. Mme Cretton pour l'entrée en matière. Vous acceptez ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Oui, nous rentrons en matière.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. M. Vanay.

Intervention de M. Guillaume Vanay : Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs de l'exécutif, chers collègues. Le groupe UDC a bien pris note des comptes 2013 et les acceptera comme tels. Nous sommes comme bien d'autres forcés de constater la situation financière de la commune qui

n'est peut-être pas dramatique mais tout du moins préoccupante. La marge d'autofinancement doit être relevée et nous sommes curieux de voir les effets qu'auront les nouvelles où augmentations de taxes, eau, droit de mutations, nouvelle taxe sur les déchets. Le fait de toujours avoir refusé toutes baisses d'impôts, proposées à l'époque par certains, nous conforte dans notre vision de l'avenir communal et nous donne aujourd'hui raison. Néanmoins, nous resterons attentifs sur les budgets futurs et défendront une meilleure maîtrise des dépenses ainsi qu'une surveillance des investissements à venir ceci afin d'éviter tout envol de nos impôts. Certes, comme nous l'avons appris dernièrement sur Savièse, un gagnant à l'Euromillions pourrait nous soulager la moindre mais ne comptons pas que là-dessus. Le groupe UDC accepte donc l'entrée en matière sur les comptes 2013. Merci de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Quelqu'un dans la salle conteste-t-il l'entrée en matière sur les comptes 2013 ? Ce n'est pas le cas. Donc l'entrée en matière étant acceptée, nous allons passer à la discussion de détails. Nous allons repasser en revue le message du Conseil Municipal, le rapport de la fiduciaire, les annexes et divers, les comptes de fonctionnements puis les comptes d'investissements. Pour être plus pragmatique, je vais passer en revue les différents comptes fonctionnels par contre le vote final aura lieu en bloc. J'ouvre la discussion de détails. Nous prenons le message du Conseil Municipal au Conseil Général. Avez-vous des remarques ou des questions ? Ce n'est pas le cas. S'agissant de l'aperçu des principaux éléments du compte annuel 2013, de la page 13 à 18. Avez-vous des remarques ? Ce n'est pas le cas. S'agissant du tableau des amortissements, de la page 19 à 21. Avez-vous des remarques ? S'agissant du tableau des crédits d'engagements et crédits complémentaires, de la page 22. Avez-vous des remarques ? S'agissant du bilan au 31 décembre 2013, de la page 105 à 108. Avez-vous des remarques ? S'agissant du rapport de l'organe de révision, de la page 109. Profitez, il est là. Avez-vous des remarques ? Ce n'est pas le cas. S'agissant des annexes et divers de la page 111 à 119. Avez-vous des remarques ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc passer aux comptes de fonctionnement.

- 0) Administration générale : Page 24. Page 25. Page 26. Page 27. Page 28.
- 1) Sécurité publique : Pages 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36.
- 2) Enseignement et formation : 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43.
- 3) Culture, loisirs et cultes : Pages 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54.
- 4) Santé : Page 55.
- 5) Prévoyance sociale : 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62.
- 6) Trafic : Page 63, 64, 65, 66.
- 7) Protection et Aménagement de l'environnement : Page 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75.
- 8) Economie publique : Pages 76, 77, 78.
- 9) Finances et impôts : Pages 79, 80, 81. Oui. M. Rouiller ?

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller-Monay : Jean-Pierre Rouiller. Ma question concerne la position 932.411.110, redevance Bas-Valais - Energie. En 2010 l'assemblée primaire a accepté une nouvelle convention avec notre fournisseur d'électricité qui prévoit une taxe pour le droit du sol, cette taxe a été fixée à un centime par kilowattheure, transitant sur le territoire communal. Tous les abonnés la paie, elle est mentionnée dans notre facture d'électricité à chacun. Dans les comptes 2012 la redevance était de fr. 310'000.00, correspondant, si on calcule sur un centime à 31 millions de kilowattheures. Dans les comptes 2013, la redevance est de fr. 390'000.00 correspondant à 39 millions de kilowattheures. Ce qui fait aussi une augmentation de fr. 80'000.00, soit plus de 25 % et aussi par rapport au budget. Si cette augmentation est due aux kilowattheures consommés cela m'interpelle, car elle n'est pas proportionnelle à l'augmentation du nombre d'habitants, ni à l'installation de nouvelles industries ou commerces. Le Conseil Communal est-il en mesure de me renseigner, de nous renseigner à quoi cela est dû ? Je ne demande pas une réponse sur-le-champ, mais il serait bien de connaître de la part de notre fournisseur d'électricité, les raisons de cette forte augmentation d'énergie sur la commune. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la Municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui. Monsieur le Président, Monsieur le conseiller général, Mesdames, Messieurs, donc je ne peux pas vous répondre évidemment directement dans le détail. Par contre ce qui est sûr c'est qu'il n'y a pas eu de modification de contrat. Il n'y a pas eu de modification de contrat, donc a priori c'est vraiment une augmentation du nombre de KW/h qui sont consommés dans notre commune,

mais on vous donnera la confirmation comme il n'y a pas de modification de contrat, ça doit vraiment être ça.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Pages 81, 82, 83. S'agissant de la page 84 à 88. Avez-vous des remarques ? Ce n'est pas le cas. Nous passons aux comptes d'investissements.

- 0) Administration générale, page 90.
- 1) Sécurité publique page 91.
- 2) Enseignement et formation page 92.
- 3) Culture, loisirs et culte, page 93.
- 4) Prévoyance sociale page 94.
- 5) Trafic, page 95.
- 6) Protection et Aménagement de l'environnement, pages, 96, 97, 98.
- 7) Economies publiques, page 99.
- 8) Finances et impôts, page 100.

S'agissant des pages 101 à 104. Avez-vous des remarques ? Ce n'est pas le cas. Nous entamons donc le débat final. Y a-t-il des questions ou quelqu'un désire s'exprimer dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Je déclare le débat clos. Conformément à notre règlement, peuvent encore s'exprimer, le président de la commission de gestion et le représentant du Conseil Municipal. M. Turin.

Intervention de M. Alexis Turin : Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, Mesdames, Messieurs de la presse et du public, j'aimerais remercier tous les groupes pour le bon accueil qu'ils ont réservé au rapport de la commission de gestion. Je crois qu'on est à peu près tous sur la même longueur d'onde. Si j'interviens ici c'est simplement pour remercier, j'anticipe un peu le vote final, mais je pense qu'il n'y aura pas de surprise. C'est pour remercier la Municipalité pour son ouverture, tous les documents qu'elle nous fournit, on travaille dans des délais très courts, on essaie d'aller plus vite. Je fais un petit clin d'œil avec l'organe de révision, si aussi il peut accélérer dans la remise de son rapport ce qui nous permettrait d'avoir un peu plus de temps. C'est vrai que c'est un gros travail. Ce que j'aimerais dire aussi c'est que le principal devra être fait pour le budget 2015. On se réjouit que la Municipalité ait accepté l'invitation de la COGEST. Je pense c'est un peu une première, mais ça démontre le bon état d'esprit qui règne entre nous. J'aimerais juste corriger quelque chose au niveau de la marge d'autofinancement, le président nous a dit que la commission de gestion avait dit qu'une marge d'autofinancement devait être de 3 millions. En fait, on s'est bien gardé de dire de combien devait être la marge d'autofinancement, on a jamais dit combien est-ce qu'on... la marge d'autofinancement devait être dans notre commune, si je vous renvoie à notre rapport, on a repris un paragraphe qu'on avait mis dans les comptes 2012, où on disait simplement que la marge d'autofinancement, à l'époque, c'était en 2012, qui était de 3 millions 8. On disait qu'elle était dans la fourchette fixée par la Municipalité entre 3.5 et 4 millions, c'est tout ce qu'on avait dit. On avait rien dit de plus, alors on se réjouit de débattre de ça cet automne. Je remercie aussi, bien sûr, les membres de la COGEST et tout particulièrement, notre rapporteur qui lui, si nous on doit travailler très vite, lui doit travailler même la nuit. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Turin. M. le président de la Municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je me permettrais de corriger directement alors et malheureusement ce que dit le Président de la COGEST, de le renvoyer au rapport de la commission de gestion du 2 décembre 2013. Sur le budget 2014, rapport dans lequel il figure sauf erreur de ma part à la dernière page exactement. Le fait qu'il faudrait avoir une marge d'autofinancement de 3 millions pour une commune comme la nôtre. Je veux pas refaire tout le débat et toute la présentation que j'ai fait au départ. J'aimerais quand même dire, j'entends : situation alarmante. J'entends aussi du côté du PLR, j'entends l'ADG citer souvent l'organe de révision et dire qu'on va droit à la catastrophe. Je trouve l'UDC plus mesuré en parlant de situation préoccupante. Nous faisons tous le même bilan, la situation de notre commune ne peut pas perdurer. Nous nous devons de prendre des mesures. Nous le disons depuis une année et demie, je crois que c'est la cas avec une grande honnêteté et une grande transparence en disant qu'il y a des mesures qui devront être prises, mais qu'il s'agit de ne pas agir dans la précipitation, de pouvoir faire un bilan sur un budget qui nous a été donné maintenant. Et, de pouvoir sur des comptes qui nous ont été donnés maintenant et pour ensuite préparer un budget.

Simplement quelques éléments, quand on dit que c'est le Président de commune qui dit que la dette est mesurée dans la presse. Je me réfère simplement aux indicateurs cantonaux, c'est pas moi qui les ai inventés, c'est des spécialistes de la finance et ces spécialistes nous disent que quand la dette se trouve à fr. 3'341.00 par habitant et bien cet endettement est mesuré. A côté de ça, c'est... de nouveau de dire que la situation est alarmante, ça ne correspond pas à la réalité, ça ne correspond pas à ce qu'a dit la fiduciaire. On a souvent cité Nofival. La fiduciaire Nofival qui dit d'ailleurs que la commune se devra de prendre des mesures mais qu'elle n'est pas dans une situation aussi dramatique que ce que vous voulez bien dire. Et c'est aussi la position du canton car pour rappel, lorsque nous avons demandé au canton à pouvoir baisser le taux d'amortissement comptable de notre commune, on nous a répondu en substance que notre commune était encore trop riche. Donc il s'agit de ne pas non plus peindre le diable sur la muraille. Il est temps maintenant, de proposer des modifications du côté des dépenses et des recettes pour l'année 2015 mais il n'est pas encore trop tard ! Du côté du Conseil Municipal, nous partageons l'avis du PLR qui dit que l'imposition généralisée doit être évitée. Nous l'avons dit à plusieurs reprises. S'il doit y avoir une augmentation d'impôts dans cette commune et bien se sera le dernier recours. Evidemment que là on voit très bien d'un côté les tenants de la baisse des impôts et ensuite de la baisse des services qui doivent s'en suivre. Ou à l'inverse de dire : on maintient les services et on augmente les impôts et nous serons très attentifs du côté de la Municipalité à maintenir un équilibre entre des services de qualité indispensable à une Municipalité comme la nôtre qui ne fait que de progresser et notre population mérite d'avoir des services de qualité et une fiscalité qui doit quand même rester attractive et raisonnable. Quand on nous parle de la marge d'autofinancement, j'en ai parlé tout à l'heure et puis une dernière chose, j'entends parler par exemple de la route du Bras-Neuf. J'espère et je compte sur vous, je remercie encore une fois la commission de gestion et je remercie le Conseil Général pour son travail pour ne pas toujours nous parler du passé mais nous parler de l'avenir, de faire le point sur la situation actuelle. On pourrait revenir à plein d'éléments qui se sont passés dans les dernières législatures pour les mettre sur la table, pour en faire la critique moi je crois que les époques précédentes étaient des époques différentes, avec des contextes différents, avec des personnes différentes et qu'il vaudrait mieux pour nous de préparer l'avenir ensemble parce que ceux qui viendront après nous pourront dire exactement la même chose. Alors merci beaucoup de votre soutien à la Municipalité, à la commission de gestion en acceptant ces comptes.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la Municipalité. Je demande aux scrutateurs de se lever s'il vous plaît. Les conseillers généraux qui acceptent les comptes 2013 sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Abstention ? Refus ? Les comptes 2013 sont donc acceptés à l'unanimité. Je remercie l'organe de révision et je lui souhaite une bonne soirée.

Je passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Approbation du règlement communal sur la gestion des déchets

Le Conseil Municipal soumet au Conseil Général pour approbation un règlement communal sur la gestion des déchets. Pour travailler ce soir, nous allons nous baser sur le règlement, sur le message de la Municipalité et le rapport de la commission « énergie, environnement et développement durable ». Nous allons procéder de la manière suivante. L'exécutif va nous fournir des explications. Le rapporteur de la commission énergie, environnement et développement durable nous fait part du rapport de ladite commission. Nous voterons l'entrée en matière. Nous passerons à la discussion de détails pour le règlement. Nous entamerons le débat final et nous terminerons par le vote. Avez-vous des questions sur ce mode de procéder ? Ce n'est pas le cas. Oui, Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Excusez. Mme Cretton pour l'ADG. Je voulais juste savoir qu'on soit bien au clair ce que c'est que l'entrée en matière et puis après le développement sur le sujet en question. Parce qu'on mélange un petit peu l'entrée en matière et puis en même temps le développement. Donc, se serait bien de pouvoir remettre un petit peu en ordre la dénomination de l'entrée en matière s'il vous plaît. Merci

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors je pense que nous développerons cela une fois au Bureau parce que l'on va rester deux heures si on doit expliquer aussi et puis voir ça. Il n'y a pas une définition académique mais l'entrée en matière c'est les groupes qui analysent d'une manière générale qui donnent un peu leurs points de vue et s'ils acceptent d'entrer en matière sur ce qui est proposé ou pas. Je passe donc la parole à l'exécutif et à Mme Sandra Cottet pour votre présentation.

a. Présentation par l'Exécutif

Intervention de Mme Sandra Cottet-Parvex : Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, permettez-moi de vous présenter quelques éléments clés concernant le projet de règlement sur la gestion des déchets qui vous a été transmis pour approbation. Tout d'abord, concernant le contexte légal. Comme vous le savez certainement, la loi fédérale sur la protection de l'environnement indique que le financement de l'élimination des déchets urbains doit être fait par un système de taxe causale et donc respecter le principe du pollueur payeur. De plus, il a été arrêté par le Tribunal Fédéral en 2011, suite à un recours d'un citoyen à Romanel-sur-Lausanne, que l'élimination des déchets urbains doit être résolue selon le seul critère de la quantité, du volume ou du poids. Et s'en suit sur ce principe de causalité qu'on doit avoir un autofinancement à 100% des coûts qui sont relatifs à l'élimination des déchets par les taxes mises en place.

Donc la situation actuelle de la commune de Collombey-Muraz : Notre commune est certainement une des dernières communes à n'avoir aucun règlement spécifique sur la gestion des déchets. Nous n'avons donc pour le moment aucun moyen pour répondre aux exigences légales. C'est-à-dire en premier lieu de répondre aux principes de causalités, le principe du pollueur payeur et d'avoir une gestion autofinancée de l'élimination des déchets. Ces éliminations des déchets comme vous le savez, entraînent des coûts importants pour notre commune d'environ 1 million par année et comme vous le savez aussi comme on en a discuté, la situation financière de notre commune impose de mettre en place un système qui soit autofinancé et qui réponde en cela aux préoccupations constantes aussi bien du Conseil Municipal que du Conseil Général et par la même aussi à la commission de gestion, qui lors de son rapport pour le budget en 2013 avait expressément demandé quelles mesures et dans quel délai le Conseil Municipal allait proposer un règlement pour l'autofinancement des déchets ?

Donc, nous devons répondre à cette préoccupation constante de nos deux Conseils concernant la gestion maîtrisée des finances communales et dans le respect du cadre légal. C'est ainsi que le Conseil Municipal vous propose l'introduction d'un règlement sur la gestion des déchets en deux étapes. Tout d'abord l'introduction d'un règlement transitoire qui est basé sur la taxe schématique. Taxe schématique qui est constituée d'une taxe de base pour les particuliers et les entreprises et d'une taxe proportionnelle pour les particuliers, calculée en fonction du nombre de personnes par ménage et pour les entreprises en fonction du poids ou du volume estimé des déchets. Ce système de taxe doit être soumis à dérogation car il ne répond que partiellement au principe du pollueur payeur et nous avons en parallèle au dossier qui a été transmis à la commission de Conseil Général pour étude, soumis une demande de préavis concernant ce règlement au Service de la protection de l'Environnement et nous avons reçu une réponse dans le courant du mois de mai du Service de la protection de l'Environnement avec un préavis positif pour ce règlement en deux phases avec spécifiquement indiqué une durée de dérogation provisoire de trois ans. Il nous a été demandé expressément lors de la réponse du Canton, d'intégrer cette limite de temps, cette durée provisoire de trois ans dans le règlement et cela a déjà été ajouté à l'article 46 de l'entrée en vigueur qui indique spécifiquement que ce règlement sera valable pour une durée transitoire de trois ans. Donc cette phase transitoire doit nous permettre tout d'abord d'introduire un règlement sur lequel on peut s'appuyer pour la gestion des déchets, de remplir les exigences légales de l'autofinancement de la gestion des déchets et durant cette phase transitoire de mettre en place et de finaliser un règlement définitif qui puisse satisfaire l'exigence légale du pollueur payeur.

Ensuite, dans une deuxième phase, la proposition est faite d'introduire le règlement définitif basé sur la taxe causale et cette phase transitoire doit justement nous permettre de finaliser l'analyse des variantes possibles de la taxe causale au volume ou au poids et aussi de déterminer la meilleure solution qui soit possible pour notre commune au niveau de la gestion rationnelle des déchets sur le territoire communal, certes et en particulier par rapport aux exigences techniques et pratiques pour l'équipement de notre territoire communal et aussi en terme des investissements qu'on puisse se permettre de faire ces investissements qui soient économiquement supportables. Et aussi de pouvoir continuer une réflexion et une collaboration qui est déjà en route avec les collaborations intercommunales avec les communes du Haut-Lac ainsi que la commune de Monthey pour analyser les possibilités d'une mise en place d'un système de taxe unifié qui pourrait l'être également au niveau régional. Il y a actuellement un groupe de travail de l'antenne Bas-Valais région pour proposer d'ici la fin de l'année un règlement unifié de taxe sur la gestion des déchets avec comme but final de cette introduction, de ce règlement en deux phases, de pouvoir réellement finaliser une politique communale globale au niveau de la gestion des déchets.

Quelques éléments encore concernant le tarif des taxes d'élimination des déchets urbains tel qu'il vous est proposé en premier lieu par rapport au système de taxe schématique. Cette taxe schématique donc comme je vous le disais contient une taxe de base qui doit correspondre au coût des infrastructures tel qu'il est

indiqué dans le règlement, type de l'élimination de la gestion des déchets du canton qui correspond aux coûts des infrastructures, aussi bien de la collecte, des installations de traitements et également les intérêts et amortissements. Cette taxe de base chez les particuliers est calculée par unité d'habitation ou par logement et pour les entreprises par entreprise. La partie, la taxe proportionnelle, elle, doit couvrir les coûts d'exploitation des installations et les coûts d'élimination des déchets. Et elle est calculée pour les particuliers selon le nombre de personnes par ménage pondéré par des factures d'équivalence en particulier pour les familles et pour les entreprises, selon le poids ou le volume estimé des déchets. Et finalement pour indication et pour votre information, nous avons déjà une proposition de tarif pour l'année 2015 qui a été faite déjà suite au travail effectué avec le service de la comptabilité, qui est basée sur l'estimation des coûts des déchets pour le budget 2014 du compte 720. Et vous pouvez voir ici que la proposition est une taxe de base qui soit identique pour les particuliers et les entreprises, une taxe de base de fr. 200.00 et ensuite une taxe proportionnelle pour les particuliers, pour les ménages d'une personne de fr. 30.00 et avec le calcul du facteur d'équivalence tel qu'il vous est proposé dans l'annexe 2 du règlement, avec on a par exemple pour un ménage de quatre personnes une taxe proportionnelle de fr. 105.00, aussi pour les personnes physiques sans résidence permanente essentiellement les résidences secondaires bon il y en a très peu sur la commune, une taxe de fr. 25.00 et pour les entreprises la taxe proportionnelle qui peut être prélevée soit selon le poids des déchets, les entreprises qui ont des conteneurs avec le système du poids ou on propose ici le tarif de onze centimes par kilo pesé et pour les entreprises avec une taxe proportionnelle prélevée selon le volume des déchets estimé, en fonction du nombre de personnes employées par l'entreprise, une taxe qui va de un à cinq employés à fr. 100.00 jusqu'à fr. 400.00.

Il y a également selon l'annexe 2 du règlement spécifié pour les autres entités, les homes ou maisons pour personnes âgées, établissement médicaux etc... une taxe de fr. 120.00 par pensionnaire également encore toutes les autres entreprises, activités indépendantes, les fondations et les associations culturelles et sportives selon le volume des déchets estimé qui serait déterminé de cas en cas entre fr. 50.00 et fr. 300.00 pour autant qu'il y ait une production des déchets. Donc voilà, avant de conclure, j'aimerais vous préciser un point concernant une proposition d'amendement qui sera faite par le Président de la commission énergie, environnement et développement durable qui concerne un point du règlement, et en fait lorsque le service de l'environnement nous a rendu son préavis, il nous a également demandé quelques changements mineurs dans notre règlement parce qu'ils étaient en train de faire la mise à jour du règlement type communal. Donc il y a deux vraiment changements mineurs qui concernent et qui ont déjà été intégrés dans la version du règlement que vous avez reçu, il s'agit en fait d'un nouvel article sur la valorisation des déchets minéraux, l'article 11 et un autre article qui a été dédoublé. Il y avait un article dans la version originale, un seul article pour les matériaux inertes et matériaux d'excavation et ils nous ont aussi demandé d'en faire deux articles, de dédoubler cet article ce qui signifie que la proposition d'amendement qui concernait l'article 36 du rapport de la commission du Conseil Général est devenue l'article 38. Donc en conclusion, le Conseil Communal incorpore et vous demande d'accepter le règlement sur la gestion des déchets tel que proposé en deux phases car il permet de répondre à plusieurs besoins, d'introduire enfin un règlement qui nous permet de faciliter la gestion des déchets sur le territoire communal d'autofinancer les coûts engendrés par la gestion des déchets. Je vous le rappelle environ 1 million qui devrait permettre de combler ce manque à gagner qui grève le budget de fonctionnement et dans un deuxième temps dans le délai fixé par le Canton, de pouvoir répondre aux exigences légales de la taxe causale et de finaliser en place un tel règlement avec un concept global aussi de la gestion des déchets. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Mme Sandra Cottet-Parvex. J'invite maintenant le rapporteur de la commission « énergie, environnement et développement durable », M. Damien Vannay, à prendre la parole.

b. Rapport de la Commission Energie, environnement et développement durable

Intervention de M. Damien Vannay : Vannay Damien, rapporteur de la commission « énergie, environnement et développement durable », bonsoir tout le monde. En séance du 2 avril 2014, le Bureau du Conseil Général nous a confié la mission de préparer un rapport à l'intention du Conseil Général sur le règlement de traitement des déchets. Ce document était accompagné du message de la Municipalité et des tarifs proposés pour 2015. Arrivé au terme de cette première étape, la commission « énergie, environnement et développement durable » vous propose son analyse. Organisation des séances : La commission s'est réunie à 3 reprises, pour l'étude du nouveau projet du règlement communal sur la gestion des déchets, soit les 7 et 28 avril ainsi que le 12 mai 2014. Vu le temps à disposition pour préparer ce rapport nous avons aussi utilisé les échanges de mails pour prendre en compte au mieux les considérations de chacun. Le 7 avril nous avons passé en revue les différents articles du projet du règlement en le

comparant au règlement type édité par l'Etat du Valais. Ce dernier mentionne toutes les bases légales à inclure dans le texte. Nous avons aussi établi une liste de questions qui a été transmise à la conseillère communale Mme Sandra Cottet, en charge de ce dossier. Elle nous a aimablement renseignés en séance du 28 avril et répondu par écrit aux 17 points soulevés. Nous joignons ces questions-réponses au présent rapport afin de le documenter. Conclusion : La commission remercie Mme Sandra Cottet pour les réponses apportées à nos questions et la vision pour une stratégie pour le traitement des déchets et son financement. Le rôle de notre commission n'était pas de définir les choix techniques pour les futurs équipements, mais de fournir au plenum une analyse avec nos considérations sur cet objet. Tout en ayant à l'esprit que la part professionnelle de la taxe basée sur le nombre de personnes dans les ménages et les entreprises n'est pas une solution définitive. Au vu des besoins financiers de ce dicastère, la commission vous propose d'entrer en matière sur ce nouveau règlement et d'y intégrer les modifications préconisées au point 4. A l'unanimité de ses membres, la commission vous propose son acceptation en une seule lecture. Collombey-Muraz le 12 mai 2014.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Vannay. Nous allons donc pouvoir passer sur l'entrée en matière et je passe la parole, tout d'abord, aux chefs de groupes. M Vuille.

Entrée en matière, discussion et vote

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues, tout d'abord le groupe PLR tient à saluer le processus d'élaboration de ce règlement par la Municipalité. En effet, il aurait été tentant de venir avec ce règlement dans l'urgence tant au vu des recettes financières que sa mise en place va apporter que du fait que la réflexion autour de ce règlement dans notre commune est un vieux serpent de mer. Au contraire, la réflexion a été posée et le projet présenté apparaît comme abouti. De plus, la mise en vigueur est prévue dans un délai qui permette à ce Conseil Général de délibérer sereinement de ce sujet ô combien important. Enfin, la demande de préavis permet de voter ce soir avec sérénité un tel règlement dérogatoire et provisoire. Nous tenons aussi à relever la qualité du rapport de la commission. Sur le sujet proprement dit, il s'agit essentiellement de voter un règlement transitoire repris des règlements types du canton, afin de régulariser notre situation. Le groupe PLR n'entend dès lors pas entrer dans le détail de la réglementation prévue, laquelle n'apporte pas d'éléments nouveaux hormis les sanctions en cas de non-respect et le montant des taxes. Le groupe PLR salue la volonté de respecter l'ordre juridique et notamment l'arrêt du Tribunal Fédéral sur l'application dans ce domaine du principe du pollueur-payeur. De ce point de vue, le Conseil Municipal a raison d'examiner dès maintenant les possibilités d'arriver à l'échéance de ce règlement à une solution efficace et respectueuse du droit. Ce travail ne peut être fait uniquement au sein de notre commune. Il serait contre-productif que par exemple Vionnaz adopte une taxe au sac et Collombey-Muraz, une taxe au poids. La mise en œuvre concertée d'un règlement identique et synchronisé au minimum pour les communes environnantes est nécessaire pour être efficace. La collaboration avec la Satom, partenaire privilégié, est également toute indiquée. Néanmoins le groupe PLR a quelques interrogations à ce sujet. En effet, nous avons tous été éduqués dans les principes du tri des déchets, or nous nous étonnons quand le directeur de la Satom explique dans les médias que les gens trient trop et qu'il est nécessaire de rajouter du verre, du plastique ou du papier pour faire brûler les déchets ménagers. Avons-nous tout faux en matière de sensibilité écologique ? Nous posons un règlement qui prévoit des sanctions en cas de non-respect du tri des déchets et au final tout se retrouve mélanger à l'incinération. De plus, il semble que la Satom doive payer les déchets à l'extérieur de son rayon d'action pour pouvoir tourner. Prenons-nous le problème par le bon bout ? Car cela implique que la Satom est également demanderesse de nos déchets qui ont une valeur et peuvent être justement valorisés. A nos yeux, il est essentiel que le Conseil Municipal fasse également valoir cet argument dans la discussion future avec la Satom pour que les citoyens paient au plus près de ce qu'ils doivent réellement. S'agissant précisément du montant des taxes, il est important de relever qu'à l'époque une augmentation des impôts avait été justifiée par le fait qu'il n'y avait pas de taxe au sac à Collombey-Muraz. Maintenant, nous introduisons une taxe en plus mais les impôts ne sont pas baissés. Les citoyens font donc déjà aujourd'hui un effort supplémentaire au vu de la situation financière de la commune et comme déjà dit le groupe PLR attend désormais un effort au minimum équivalent dans la réduction des dépenses. Quant à l'avenir, soit le futur règlement, le groupe PLR souhaite qu'un calendrier précis soit dressé pour atteindre l'objectif fixé dans 3 ans en collaboration avec les autres communes tout en ayant à disposition du temps pour échanger avec le Conseil Général et intégrer au besoin les remarques constructives de ce plénum. Le groupe PLR attend également du Conseil Municipal qu'il propose une solution satisfaisante concernant la collecte des déchets verts dans le futur règlement. Au vu de ce qui précède, le groupe PLR entre en matière sur ce règlement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Je passe la parole à M. Vannay.

Intervention de M. Guillaume Vanay : Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues. Le groupe UDC se rend bien compte de la situation dans laquelle la commune de Collombey-Muraz se retrouve aujourd'hui et se réjouit de voir les comptes en rapport avec la gestion des déchets s'autofinancer. Cependant, il est difficile pour nous d'accepter un règlement avec des fourchettes aussi vague. Si l'on calcule pour un ménage de 5 personnes et plus avec une taxe de base, plus la taxe proportionnelle au minimum de ces fourchettes, la facture s'élèverait à fr. 140.-. Maintenant, en calculant ces taxes au maximum des fourchettes, ce même ménage paierait jusqu'à fr. 700.-. Pour le groupe, ces fourchettes établies dans ce règlement provisoire sont malheureusement bien larges. Nous déplorons également le fait que ce règlement soit en gestation depuis de nombreuses années puisque la commission environnement de l'époque avait déjà longuement et largement planché sur le sujet. En espérant que l'exécutif maintiendra des coûts acceptables et supportables à l'avenir, le groupe UDC acceptera tout de même ce règlement. Nous entrons donc en matière.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Madame Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton, tout d'abord juste une petite remarque avant de parler au nom de l'ADG. Concernant l'intervention de M. Côme Vuille, donc juste pour dire j'ai téléphoné encore ce matin à M. Blatter, d'accord, donc il m'a dit qu'il y avait 600 gigawatts (GW), disponibles à la Satom. Il y en a 140 GW qui sont utilisés pour l'électricité vers Cimo. Il y a 80 à 100 GW qui va pour la Raffinerie et qui revient entre autre pour le chauffage à distance et on utilise que 20 GW actuellement pour le chauffage à distance, c'est-à-dire à peu près 3% et le verre est un très mauvais combustible juste comme ça, ainsi que le papier donc c'est plutôt le plastique. M. Blatter aime le plastique qu'on se le dise. Bien voilà, c'était juste pour rectifier un petit peu et c'est des chiffres qui sont réels donc non, non, non ! Si M. Blatter le dit au téléphone.

Maintenant, je vais intervenir au nom de l'ADG alors je vous demanderai un petit peu de compassion parce que cela va être un petit peu long. Alors, nous constatons avec satisfaction que le Conseil Municipal s'est enfin décidé à mettre sur pied un règlement des déchets. Comme il est stipulé dans son message, notre commune est la dernière du Valais à ne disposer d'aucun règlement spécifique sur la gestion des déchets. Il aura fallu de nombreuses années de travail, 8 ans, pour que le Conseil enfin nous soumette un règlement. Malheureusement, lorsque nous regardons de plus près l'article 34 alinéa 4b et l'annexe 2 du règlement concernant la tarification, on remarque que celle-ci ne correspond pas du tout aux exigences de l'article 32 alinéa 1 de LPE (loi sur la protection de l'environnement). Cette loi datant de 1997, prévoit que le financement des déchets se font sur le principe de causalité, celui du pollueur-payeur. La taxe au sac est une des manières de faire porter les coûts directement sur les citoyens qui produisent des déchets et ceci proportionnellement à sa propre production. Sachez que les $\frac{3}{4}$ des communes suisses ont la taxe au sac, soit plus de 70% de la population. Dans les cantons alémaniques, tous ainsi que le canton de Fribourg depuis 2000, Neuchâtel depuis 2012 et Vaud tout récemment, ont adopté la taxe au sac ou au poids. Dans le Jura, 72 localités sur 83 y ont adhéré. Le Haut-Valais, Viège depuis 20 ans par exemple, depuis 20 ans ils ont la taxe au sac. De ce fait, seul Genève et le Valais-Romand, nous, on est hors-la-loi. L'OFEP (l'office fédéral de l'environnement, forêts et paysages) a été mandaté en l'an 2000 par la conférence Suisse des directeurs des travaux publics et de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement pour analyser les effets de la taxe au sac. L'objectif général consistait à confronter les aspects positifs et négatifs de cette taxe. Les résultats transmis en 2003 sont éloquentes. Il en ressort une diminution de 30% des déchets, en effet les déchets annuels produits sont passés de 250 kilos à 170 kilos par habitant. Il a été mis aussi en exergue que 86%, vous entendez bien 86% de la population qui ont une taxe au sac sont satisfaits. Seul 3% souhaite l'abolir. Concernant le dépôt de déchets sauvages, Mikael Ugi, c'est une personne que j'ai contactée à l'Office Fédéral de l'Environnement, lui m'a affirmé que cela ne dure pas longtemps à peu près 6 mois après l'introduction de la taxe. Seul une tranche de la population soit 1 à 2% enfreint encore la loi mais un système de contrôle peut être mis en place et les amendes peuvent s'élever jusqu'à fr 1'000.- voir même fr 10'000.- selon le règlement qu'on a reçu à l'article 42 alinéa 2. Après avoir contacté différentes communes du Haut-Valais (Viège, Naters, Brigue) ainsi que du Chablais Vaudois (Aigle) donc le Chablais Vaudois ! Cela fait 20 ans qu'ils ont la taxe au sac donc tout seuls, donc maintenant il y a le canton de Vaud mais enfin ils étaient tout seuls en son temps, ils m'ont dit qu'il n'y avait pas de problème concernant les dépôts sauvages de déchets. Il leur a fallu environ 6 mois pour introduire la taxe et tout ce passe bien depuis de nombreuses années. Un autre chiffre est aussi à mettre en évidence, les coûts totaux d'élimination dans les communes avec taxe au sac ont décré de 20% en moyenne. En résumé, le principe de la taxe au sac est plus équitable que la proposition faite par le Conseil Municipal. Ce dernier nous soumet

une taxe de base additionnée à une taxe proportionnelle à l'habitant. Ceci n'est pas conforme aux principes du pollueur-payeur donc à législation fédérale. D'ailleurs, le Conseil Municipal a dû demander une dérogation au canton après 8 ans de travail. Je me pose donc une simple question : serions-nous d'accord, nous ici, de payer notre consommation d'eau, d'électricité, de gaz ou de mazout selon un tarif proportionnel au nombre de personnes qui vivent dans le ménage ? Moi, je ne pense pas. On souhaiterait plutôt payer ce que nous consommons. D'ailleurs cela veut dire que nous adhérons au système du consommateur-payeur ce qui est tout à fait légitime. Alors pourquoi ferions-nous différemment pour la production des déchets ? Chaque individu doit être responsable de sa production de déchets et de ce fait en assumer son élimination ! C'est-à-dire d'appliquer le principe du pollueur-payeur. Nous proposons donc, l'ADG, d'accepter le règlement mais de modifier l'article 34 alinéa 4b et l'annexe 2 du règlement en remplaçant immédiatement la taxe proportionnelle proposée par la taxe au sac qui respecte le principe du pollueur-payeur et surtout ne mettrait enfin, je dis bien enfin, en conformité avec la loi. Nous étions la dernière commune valaisanne à ne pas avoir de règlement sur la gestion des déchets et bien montrons l'exemple et soyons la première commune du Valais-Romand à l'instaurer cette taxe au sac. Voilà j'en ai fini.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Vous entrez en matière donc ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Oui.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Bien. Je passe la parole à la cheffe de groupe PDC.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Pour le groupe PDC je vais être beaucoup, beaucoup plus brève. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues. Il était temps. Enfin notre commune va disposer d'un règlement sur les déchets qui est plus que nécessaire. Le groupe PDC souhaite relever le travail accompli par la Municipalité et en particulier par la conseillère municipale en charge de ce dicastère dans ce dossier qui, même s'il est provisoire, dote notre commune d'une base légale pour la gestion des déchets et permet à ses services d'étendre vers l'autofinancement. Nous resterons attentifs au règlement définitif afin qu'il corresponde aux besoins de notre population, qu'il soit financièrement supportable pour les habitants de notre commune mais aussi à la nécessité de répondre à la loi et au principe du pollueur-payeur. Merci à la commission énergie, environnement et développement durable pour son travail. Nous acceptons l'entrée en matière.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Y-a-t-il quelqu'un dans l'assemblée qui conteste l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc passer à la discussion de détails. Afin de faciliter le travail, nous allons passer article par article du règlement, les uns après les autres. Nous nous arrêterons sur les articles qui demandent une discussion voir un vote. Nous en ferons de même pour les deux annexes. J'ouvre la discussion de détails. Le préambule c'est bon. Article 1? 2? 3? 4? 5? 6? 7? 8? 9? 10? 11? 12? 13? 14? 15? 16? 17? 18? 19? 20? 21? 22? 23? 24? 25? 26? 27? 28? 29? 30? 31? 32? 33? 34 ? Oui ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Oui alors ben....

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Attendez voir. Parce que vous avez aussi levé la main pour l'article 34. Je n'ai pas compris, prenez le micro et annoncez-vous !

Intervention de M. Daniel Schmid : Daniel Schmid. J'ai une question un peu d'ordre général au niveau du financement, on parle de la causalité, cette taxe qu'on va introduire mais j'ai aussi vu qu'on devrait durant ces 3 ans installer une soixantaine de points de collecte mais je ne pense pas qu'ils seront installés en 2017 mais cela va s'échelonner sur les années. Je pense qu'en 2015 il y en aura quelques-uns en 2016 ou en 2017, je sais pas. Est-ce que l'on a prévu d'adapter la taxe pour que ça fasse au niveau de... les investissements soient financés à mesure que l'on les fait ou bien on attend la fin ou ? Merci de votre réponse.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole à Sandra Cottet.

Intervention de Mme Sandra Cottet-Parvex : Oui. Alors petite précision concernant ces points de collecte. Ça c'est une possibilité selon justement l'analyse et selon la variante de taxe causale que l'on pourrait mettre en place, il y aurait la possibilité de rationaliser la collecte des ordures ménagères et de faire des points de collecte. On a déjà fait cette cartographie de savoir qu'il nous faudrait encore une centaine de Moloks pour environ 60 points de collecte et il est clair que si c'est cette solution qui devait être choisie, ça fait partie des investissements qui doivent se répercuter de toute façon sur la taxe de base et sur l'autofinancement des déchets. Donc les investissements sont aussi pris en compte là-dedans.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Oui, alors Nathalie Cretton. Je vous ferai grâce de vous relire tout mon texte donc juste pour dire qu'à l'article 34, nous voulons une transformation à l'article 34 à l'alinéa 4b. Donc la taxe proportionnelle à la quantité des déchets couvrant les coûts d'exploitation est calculée pour les particuliers à partir des personnes selon le nombre de personnes. Nous, on aimerait que cela soit une taxe au sac. Voilà pour les particuliers.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors nous avons la proposition du Conseil Municipal qui inscrit votre proposition. Dites-moi exactement ce que vous voulez !

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Donc que ce soit une taxe au sac. Donc supprimer : « Par personne, selon le nombre de personnes par ménage pondéré par des factures d'équivalences » mais mettre « une taxe au sac pour les particuliers ».

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Pour les particuliers par une taxe au sac ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Par une taxe au sac. Et ensuite pour les entreprises le volume estimé des déchets, ça on aurait voulu savoir comment vous estimiez les déchets. Cela était une autre question. Voilà donc juste là.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors peut-être que vous pouvez juste répondre à la question et après nous allons regarder point par point. Mais si vous voulez juste répondre puisque c'est quand même lié.

Intervention de Mme Sandra Cottet-Parvex : Alors pour la phase du règlement transitoire tel que proposé, la taxe en fonction du volume estimé des déchets se fait en fonction du nombre de personnes, d'employés dans l'entreprise tel qu'indiqué auparavant.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Voilà. (*Ça c'est un pdf que tu as. Tu n'arrives pas à changer ?*) Si c'est juste, voilà vous remarquez, (*tu mets en rouge*). Voilà, nous avons déjà voté ça. C'est bien juste. Ce qu'est indiqué. Voilà. Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer sur cette proposition de modification ? M. Vuille.

Intervention de M. Vuille Côte : Oui. Côte Vuille pour le PLR. Pour nous, il faut une action commune des communes. Il ne faut pas de précipitation mais une action rapide et concertée. Il faut nous laisser le temps, la possibilité du choix et du dialogue. Nous attendons de la commune qu'elle nous propose des variantes parce que franchement, actuellement on n'a pas les éléments pour décider ce soir, si la taxe au sac ou la taxe au poids c'est la meilleure pour partir seul et puis pas discuter avec les communes à côté, pas discuter avec la Satom. Je pense que 3 ans, c'est raisonnable. Cela demandera aussi beaucoup de travail au niveau de la Municipalité pour mettre en place, pour discuter avec les autres communes et puis pour nous proposer quelque chose dans les temps. On sait que ce n'est pas la bonne solution actuellement, on n'est pas tout à fait conforme, on a une dérogation, on a un préavis du canton. Je pense qu'on se donne juste ... Laissons-nous plutôt le temps de la réflexion et puis revenons dans 3 ans avec quelque chose qui tienne la route.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Oui Mme Knubel.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. On rejoint tout à fait l'avis du PLR. On a quelque chose de provisoire qui va nous permettre déjà de mettre des choses en place, d'avancer un peu. Attendons effectivement d'avoir peut-être une alliance, un accord, un règlement généralisé pour la région pour mettre en place une éventuelle taxe au sac. Juste préciser pour Mme Cretton, qu'ayant de la famille dans le Haut-Valais, il y a beaucoup de sacs poubelles de Naters qui finissent à Sion.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Est-ce que la Municipalité veut prendre position ?

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ne veux pas rallonger mais je veux me rallier à ce qu'ont dit le groupe PLR et le groupe PDC. Je vois qu'ils se rallient à l'avis de la Municipalité sur plusieurs points. Moi, j'aimerais juste parler des collaborations intercommunales parce que ça me tient particulièrement à cœur, je pense que de vouloir faire cavalier seul aujourd'hui c'est une erreur du point de vue de la politique des déchets parce que vous disiez Mme Cretton « à Aigle ils n'ont pas eu de problèmes » alors c'est vrai parce qu'ils amenaient les poubelles chez nous ! Donc ce n'est pas celui qui met en place la taxe des déchets qui a des problèmes, c'est les communes environnantes et là je pense qu'il y a quand même aussi une prise en compte des intérêts des autres communes et se serait vraiment dommage de partir en faisant cavalier seul maintenant et puis que dans une année parce que du côté de la région Bas-Valais et Sandra Cottet-Parvex l'a dit tout à l'heure, du côté de la région Bas-Valais on veut nous proposer un règlement type d'ici la fin de l'année. Alors moi je suis toujours prudent parce qu'on a vu ce

qui s'est passé lors de la dernière législature ! On dit toujours : On veut coordonner. Et puis finalement on coordonne rien. Ce règlement a pris une année pour partir sur cette voie en deux phases et je pense que c'est un travail conséquent qui a été fait, je partage tout à fait l'avis du chef du groupe PLR qui dit que finalement cela nous permettra d'avoir le temps d'analyser correctement les variantes et de choisir la voie qui est correcte. Et puis une dernière chose dans ce que vous avez dit tout à l'heure, on ne fait pas le procès de la taxe au sac ! Mais elle n'a pas que des points positifs, vous avez dit que les points positifs. Elle coûte cher aux contrôles, il y a quand même différents éléments qui sont négatifs, des déchets aussi sauvages et on veut aussi montrer l'exemple. On l'a dit du côté de la Municipalité, le but c'est de montrer l'exemple. On veut passer de la dernière commune du canton à la première, on est prêt à ça mais pas dans la précipitation donc pour coordonner avec les autres communes, nous on vous encourage à soutenir cette adoption d'un règlement en deux phases. On ne sait pas si se sera des Moloks, on ne sait pas si ce sera du porte à porte par exemple on parlait des Moloks, il semble que si on part sur une taxe au sac cela ne soit pas la bonne variante donc il faut avoir un projet qui soit coordonné avec les autres communes et puis logique.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Pardon ? Rapidement 30 secondes alors.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Alors à St-Maurice, ils vont introduire tout soudain donc juste pour dire ils seront avant nous c'est dommage. Voilà et puis c'est depuis 2009 que l'on essaie de collaborer avec les autres communes.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Bien. Je prie les scrutateurs de prendre place. Les conseillers généraux qui acceptent la proposition du Conseil Municipal sont priés de lever la main. C'est bon ? Les conseillers généraux qui acceptent la contre-proposition de l'ADG pour la taxe au sac sont priés de lever la main. Merci. Donc je vous rappelle quand il y a 2 propositions opposées, il n'y a pas d'abstention. Par 36 voix contre 7 la proposition de la Municipalité est retenue. Mme Cretton maintenant, vous nous avez parlé aussi toujours dans ce même article alinéa 4, lettre b, pour les entreprises selon les poids de déchets pesages ou volume estimé des déchets, est-ce que vous avez une proposition de modification ou cela reste comme ça ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : ... le volume estimé des déchets c'était ça, comment c'était calculé.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui, merci. Pour cet article 34 d'autres propositions ? 35 ? 36 ? Si j'ai bien compris la proposition qui a été faite par la commission n'est plus l'article 36 alinéa 4 mais passerait à l'article 38 donc l'article 36 tel que vous l'avez reçu. Bien. 37 ? 38 facture et paiement ? Vous voulez rajouter un alinéa 4 qui serait à chaque taxe d'élimination s'ajoutera la TVA selon les exigences légales en la matière, cela serait un alinéa 4 ? Monsieur le Président de la commission s'il-vous-plaît.

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller: Jean-Pierre Rouiller, président de la commission Energie, environnement, développement durable. Notre commission propose de mentionner ce qui est dans le règlement type de l'Etat du Valais à chaque taxe d'élimination s'ajoutera la TVA selon les exigences légales en la matière, ceci figure en italique et le règlement type de l'Etat du Valais, avait mis cette phrase en écriture penchée pour que cela figure dans le texte. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Ce sera donc à l'article 38 alinéa 4.

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller: Oui en alinéa supplémentaire.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Très bien. Merci. La Municipalité veut prendre position ?

Intervention de Mme Sandra Cottet-Parvex : Effectivement, donc c'est ce qui est proposé dans le règlement type communal. Pour notre part nous l'avons pas indiqué dans cet article-là parce qu'il revient encore à l'annexe 2 au point 6 où c'est indiqué : la TVA au taux usuel s'applique en sus des tarifs indiqués. Mais cela ne nous dérange pas du tout qu'il soit proposé à l'article 38 un nouvel alinéa.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Est-ce que quelqu'un dans la salle veut prendre position ? Les scrutateurs, je vous prie de prendre place svp. Si vous acceptez la proposition de la commission de rajouter un alinéa 4 « A chaque taxe d'élimination s'ajoutera la TVA selon les exigences légales en la matière », si vous acceptez, je vous prie de lever la main. Merci. Vous pouvez baisser la main. Y-a-t-il des personnes opposées à cette proposition ? Ce n'est pas le cas donc la modification est acceptée à l'unanimité. Article 39 ? Article 40 ? Article 41 ? Article 42 ? Article 43 ? Article 44 ? Article 45 ? Article 46 ? Nous passons à l'annexe. Oui ? Monsieur Rouiller ?

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : M. Rouiller, Président de la commission Energie, environnement, développement durable. Concernant les taxes de remplacement pour immeubles, c'est dans l'annexe 2 du règlement au point 3.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui alors on parlera après. On veut juste terminer ça car il y a aussi quelqu'un qui voulait prendre la parole. Vous pourrez reprendre la parole après. Oui, Madame Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton. Je voulais juste savoir comment étaient gérées les exploitations agricoles.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : En votre nom ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Moi-même. Est-ce qu'elles étaient mises comme les entreprises ? Comment ça marche ? Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Vous voulez répondre maintenant ou ultérieurement ? Après quand on fait ... vous pouvez répondre tout de suite ?

Intervention de Mme Sandra Cottet-Parvex : Oui donc elles sont impliquées en tant qu'entreprise aussi dans la taxation.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Très bien. Nous passons à l'annexe 1, définition. Alors on ne va pas passer définition par définition. Est-ce que quelqu'un a une remarque par rapport à une définition ? Oui, Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Alors justement dans le mot entreprise, là à l'annexe 1 c'est écrit : « Ce sont les industries, commerces, artisanat, services, autres profession, activité indépendante » donc ici on pourrait peut-être rajouter exploitation agricole. Je ne sais pas. C'est pas tout à fait stipuler. Je ne sais pas ce que vous en pensez, c'est une proposition. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : La Municipalité ?

Intervention de Mme Sandra Cottet-Parvex : A mon sens, c'est déjà compris dans le terme entreprise. Je ne crois pas que ce soit nécessaire de le rajouter pour le moment.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Donc pas de proposition de modification ? D'accord. Nous passons plus loin à l'annexe 2. Nous passons article par article. Alors article 1, taxe de base ? 2, taxe proportionnelle ? 2.1 : particulier ? 2.2 : entreprises ? 3 : taxe de remplacement pour immeuble ? Oui, M. Rouiller.

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Jean-Pierre Rouiller, Président de la commission Energie, environnement, développement durable. Je vous fais part de la proposition de notre commission. Il est proposé et plutôt que de mettre un montant avec une fourchette, il est proposé de rédiger équipement au prix coûtant plutôt qu'une taxe avec une fourchette de prix. Cela permettra de mieux refléter les coûts du système à mettre en place. Ainsi ce règlement ne devrait pas repasser devant le Conseil Général pour modification si les prix se situaient en dehors de la fourchette et si un promoteur exécute lui-même la mise en place de containers enterrés, semi-enterrés peut-être que s'il le fait à son propre tarif, il se débrouille lui-même, personnellement. Je préfère l'équipement au prix coûtant. Au nom de la commission.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui. Votre proposition complète. Donc, le titre reste le même « taxe de remplacement pour immeuble ».

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Oui.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Selon l'article 13, lorsqu'un container ne peut être mis en place. Cela reste comme ça ?

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Oui.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : A la place de 5 millions à 15 millions. De 5'000 à 15'000. Je vous avais dit que j'avais des problèmes de lunettes en début de séance. De 5'000 à 15'000, vous faites la proposition de remplacer par équipement au prix coûtant. Est-ce que quelqu'un dans l'assemblée veut prendre position ? M. Corminboeuf ? Voilà. D'accord. Pour ce changement d'article, c'est en ordre pour tout le monde ? D'accord. Je passe la parole à la Municipalité qui peut s'exprimer.

Intervention de M. Sandra Cottet-Parvex : Alors, effectivement un équipement au prix coûtant ça pourrait être intéressant mais seulement dans le cas où l'on peut avoir un remplacement de la mise en place d'un

tel container. Mais dans le cas où l'on ne peut pas mettre en place un container dans un autre endroit, cela deviendrait compliqué de pouvoir calculer un prix coûtant, si c'est uniquement la taxe de remplacement si ce container pour des raisons techniques ou de place ne peut pas être réalisé. A ce moment-là, ça nous paraît plus simple de fixer un montant dans une fourchette assez large qu'on espère durant les 3 ans qu'on n'ait pas besoin de changer cette fourchette dans 3 ans de 5'000 à 15'000. Donc c'est pour ça qu'au final on préfèrerait garder la fourchette plutôt que le prix coûtant uniquement par rapport à cet aspect-là.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Très bien. Quelqu'un d'autre veut encore s'exprimer devant la Municipalité au Conseil Général ?

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Oui Jean-Pierre Rouiller, Président de la commission Energie, et environnement. Disons que si à proximité d'un bâtiment on peut pas mettre un container enterré et que ce container vient, heu doit être placé à 20, 30, 40, 50 mètres plus loin et bien on facture le montant que cela coûte à l'immeuble effectivement que ce container soit placé plus loin. C'est tout, c'est uniquement ça. Alors peut-être que le propriétaire de l'immeuble, lui, il voit la chose d'une autre façon. Il dit ho bien, si je me débrouille moi-même pour faire cette installation ça me coûte meilleur marché que de payer un montant compris dans la taxe et j'avais vu aussi un peu dans les chiffres qui avaient été cités ce que coûtaient les containers enterrés, disons 15'000 c'est presque pas assez dans certains cas. Voilà, c'est pour ça qu'en mettant l'équipement au prix coûtant, la commission pensait que c'était mieux. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Quelqu'un d'autre veut s'exprimer dans l'assemblée ? La Municipalité vous voulez prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Je prie les scrutateurs de prendre place s'il-vous-plaît. Nous avons donc une contre-proposition de la commission, je vais la confronter à la proposition de la Municipalité. Si vous suivez la proposition de la commission, à savoir de mettre « équipement au prix coûtant », je vous prie de lever la main. C'est bon ? Vous pouvez baisser la main. Si vous soutenez la proposition du Conseil Municipal tel que prévu dans le règlement, je vous prie de lever la main. Bien haut s'il-vous-plaît. Levez la main bien haut ! Par 24 voix contre 19 la proposition de la Municipalité est acceptée. 5 : canon prévu par le présent arrêté. Non pardon 4 : émoluments tout d'abord. 4 : émoluments ? 5 : canon prévu par le présent arrêté ? 6 : TVA ? 7 : entré en vigueur ?

Voilà. Nous avons terminé l'étude de détails. Nous pouvons passer au débat final, est-ce qu'il y a une prise de parole ou d'observation générale dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Je clos le débat donc peuvent s'exprimer encore le Président de la commission.

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Personnellement je n'ai rien à rajouter, tout a été dit dans notre rapport et puis en avant la musique.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Et du côté de la Municipalité ? Rien ? Pas de remarques particulières à formuler. Nous passons au vote sur l'acceptation du règlement. Je vous rends attentifs que les autres fois d'abord nous votions pour savoir si on faisait en 1 ou 2 lectures sur demande. Au Bureau nous avons examiné, à partir de maintenant nous passerons à un vote d'un règlement et s'il y a une demande qui est formulée après nous ferons en 1 ou 2 lectures selon. Je prie les scrutateurs de prendre place. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez le règlement tel qu'étudié ce soir, je vous prie de lever la main. C'est bon ? Refus ? Vous pouvez baisser la main. Abstention ? Par 38 voix, 2 abstentions et 2 refus, le... Alors, par 38 voix, 3 refus et 2 abstentions, le règlement de la Municipalité tel qu'étudié ce soir est accepté. Je rappelle qu'en vertu de l'article 28 alinéa 2 de notre règlement, le vote final de tout règlement se fait en 2 lectures à l'occasion de 2 séances différentes. Toutefois par un vote spécial acquis à la majorité des 2/3 des membres présents, le Conseil Général peut décider après une lecture que sa décision est définitive.

Donc, nous passons au point 7 de l'ordre du jour. Sauf opposition nous revenons en arrière ou est-ce que quelqu'un s'oppose ? Faut vous réveiller un ! Oui ?

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. J'avais cru comprendre que M. Rouiller, Président de la commission, avait précédemment demandé que ça se fasse en une lecture ou bien le rapporteur ? Quelqu'un avait parlé de ça. Je suis étonnée que ça ne se réitère pas cette demande.

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Jean-Pierre Rouiller, Président de la commission Energie, environnement et développement durable. Le rapport qui vous a été soumis s'est terminé par une conclusion de notre commission, au chapitre 5 dans les conclusions, tout à la fin, c'est marqué à l'unanimité de ces membres la commission vous propose son acceptation en une seule lecture. Et bien c'est dans notre rapport. A présent si le plénum avait décidé autrement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Non, mais vous devez le demander formellement.

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Oui, au nom de la commission puisque nous avons soumis ce rapport au plénum, à l'unanimité de ces membres, la commission vous propose son acceptation en une seule lecture.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Très bien. Alors, nous passons au vote pour savoir si le vote final du règlement se fait en une seule lecture. Les scrutateurs je vous prie de prendre place. Je ferai une petite pause après je vois que ça fatigue. Voilà, s'il-vous-plaît, je prie les scrutateurs de prendre place, c'est fait. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez que le règlement communal sur la gestion des déchets soit accepté en une seule lecture, je vous prie de lever la main. Merci. Refus ? Abstention ? Merci. Donc le règlement communal sur la gestion des déchets est décidé en une seule lecture. La décision prise ce soir à l'unanimité est ainsi définitive. Il faudra encore attendre maintenant l'homologation du Conseil d'Etat.

Mes chers collègues, je vous propose maintenant 10 minutes de pause. Je prie les scrutateurs de venir vers moi s'il-vous-plaît, on va amener de l'eau à l'arrière de la salle. Les scrutateurs s'il-vous-plaît. Nous reprenons la séance.

7. Postulats

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Lors de la séance du 17 juin 2013, le Conseil Général a voté et a accepté de prendre en considération le postulat de M. Daniel Schmid portant sur les conditions de travail du personnel de nettoyage des bâtiments publics et le postulat du groupe PLR portant sur l'ouverture des guichets communaux. Ceux-ci ont dès lors été transmis à la Municipalité qui dispose d'un délai de 12 mois pour y répondre. Selon l'article 35 alinéa 5 du règlement, les réponses aux postulats et interpellations sont transmises au 1^{er} signataire ainsi qu'au Bureau 10 jours avant la séance plénière dans laquelle la réponse est apportée. Les autres membres reçoivent la réponse lors de la séance. Vous avez tous devant vous reçu les deux réponses de la Municipalité aux postulats. Si quelqu'un ne l'a pas qu'il lève la main. Ce n'est pas le cas donc tout le monde l'a reçu. Le processus par notre règlement a été donc respecté. Nous allons procéder de la manière suivante. La Municipalité apporte et commente sa réponse. Le signataire peut se prononcer et il y aura une ouverture d'une éventuelle discussion générale. Pour le postulat de M. Daniel Schmid portant sur les conditions de travail du personnel de nettoyage des bâtiments publics, je passe la parole à la Municipalité par son Président.

a. Réponse au postulat de M. D. Schmid portant sur les conditions de travail du personnel de nettoyage des bâtiments publics

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Monsieur le conseiller général, Mesdames, Messieurs, vous avez toutes et tous reçu apparemment la réponse de la Municipalité, mais maintenant je me permettrai d'en faire un bref résumé de manière à pouvoir mener le débat ensuite. Donc M. Schmid demandait en fait une étude sur les conditions de travail du personnel de nettoyage qui travaille dans les bâtiments communaux et qu'on dépose un rapport avec des propositions pour améliorer la situation. Donc c'est le rapport que vous avez sous les yeux. La marge de manœuvre de la Municipalité dans le cadre des marchés publics est très limitée. La possibilité qui existait de notre côté c'était de modifier les critères d'adjudications lors de mise en soumission de travaux de nettoyage. Jusqu'à maintenant, on avait le prix qui avait une valeur de 70% dans les critères d'adjudications et nous l'avons diminuée à 60%, c'est la valeur minimale autorisée par la loi sur les marchés publics pour des travaux non-complexes. On peut vous donner les détails juridiques si nécessaire. Maintenant, ça c'est ce que l'on a pu faire de notre côté dans le souci du rôle d'exemple qu'on doit avoir comme collectivité publique dans le respect des législations en vigueur, dans le respect aussi des conventions collectives de travail qui sont négociées entre les partenaires sociaux et acceptées tant par les patrons que par les syndicats, nous, on a cette responsabilité de respecter ces différentes législations. Concernant le cas précis dont il était question dans le postulat de M. Schmid, en bien simplement un petit rappel de la situation, simplement dire que la commune de Collombey-Muraz respecte pleinement la loi sur les marchés publics. Au début des années 2000 lors de la mise en vigueur de cette législation, il y avait eu certaines erreurs qui avaient été effectuées par la Municipalité, erreurs qui avaient donné suite d'ailleurs à une plainte administrative en 2008, plainte administrative qui avait été rejetée par le Conseil d'Etat qui avait constaté que la commune n'avait pas de mauvaise volonté, qu'elle avait déjà corrigé ses procédures. Sur les lots et les travaux précis dont on causait dans le postulat, ou auquel il était fait allusion, le Conseil Communal lorsqu'il s'est agit de remettre en soumission le nettoyage des bâtiments publics a constitué 5 lots que vous retrouvez à la page 2, et avait fixé les critères d'adjudication dont je vous ai parlé tout à l'heure donc le prix à 70 %, structures de l'entreprise 10, référence 10, respect de l'environnement des produits 5 %, contrôle qualité 5 %.

4 entreprises avaient déposé des offres : Ultraclean Frossard, Honegger SA, Swissfacilities et Samsic. Vous avez à la page 3 quelles ont été les adjudications, les lots 1 et 2 pour Ultraclean Frossard, les lots 3 et 5 pour Honegger SA et le lot 4 pour Swissfacilities. Rapidement, on a eu des problèmes avec les lots 1 et 2, des plaintes sur la qualité du nettoyage, les enseignants en particulier parce que c'était des lots qui concernaient principalement les bâtiments scolaires. Les enseignants se sont plaints rapidement de problèmes au niveau de la propreté. L'entreprise Ultraclean Frossard est simplement venue nous dire : « écoutez, on a mal estimé le marché donc soit vous augmentez les tarifs, soit on diminue les prestations ». Evidemment que pour nous c'était inacceptable donc on a dénoncé le contrat. Ce n'était pas du tout envisageable légalement non plus et on a octroyé le mandat à l'entreprise qui était classée 2^{ème} donc en l'occurrence l'entreprise Honegger SA qui avait déjà les lots 3 et 5.

Depuis ce moment-là, on a plus du tout de plainte sur la qualité des nettoyages donc il faut dire que les usagers de ces bâtiments sont très satisfait de la qualité des nettoyages effectués par cette entreprise mais également par l'entreprise Swissfacilities qui a également obtenu un lot. Avant de venir à l'entreprise Honegger, elle-même, a rappelé quand même que la législature précédente, Daniel Morisod qui était responsable de l'ensemble des bâtiments comme on avait un dicastère des bâtiments communaux, avait fait l'analyse de la possibilité de réinternaliser, pardon, les nettoyages communaux. En 2000, lorsque Manfred Egelkraut était parti à la retraite, il y avait une externalisation qui avait été faite et lors de la dernière période, on s'est quand même posé la question de l'opportunité de ré internaliser les nettoyages. Et puis la conclusion de Daniel Morisod et de sa commission à l'époque c'était que c'était économiquement pas raisonnable tant du côté des coûts salariaux mais aussi de l'organisation donc cela coûte beaucoup plus cher, actuellement on parlait tout à l'heure au niveau des comptes de la nécessité d'économiser sur les budgets, on parle de centaines de milliers de francs par année de différence, entre des dizaines et des centaines de milliers de francs par année et au final au niveau de l'organisation, on a aussi besoin d'avoir un roulement au niveau du personnel donc une structure organisationnelle qui soit plus lourde aussi. Par conséquent, le Conseil sur proposition de la commission des bâtiments lors de la dernière législature avait renoncé à internaliser le nettoyage. Brièvement sur l'entreprise Honegger, comme il y avait certains sous-entendus sur le respect des normes par cette entreprise, une entreprise qui est active dans le domaine depuis 1948, qui a les certifications ISO 9'001, 14'001, OHSAS 18'001, qui est membre du comité de l'association valaisanne des entreprises de nettoyage, de la fédération romande des entreprises de nettoyage et qui est l'un des principaux partenaires, signataire de la convention collective de travail avec les syndicats d'autre part. Donc une entreprise qui respecte pleinement toutes les conditions légales et réglementaires et conventionnelles. Dans le postulat, on laissait sous-entendre que la commune de Collombey-Muraz favoriserait le dumping salarial, on voit que ce n'est pas du tout le cas comme on fait appel à une entreprise qui est reconnue, respectée dans le domaine et qui respecte elle, l'ensemble de la législation et des conventions collectives de travail. Donc je peux vous rappeler et vous retrouvez ça en dernière page qu'une autorité communale n'a aucune compétence ni légitimité pour juger de l'opportunité ou de l'équité d'une convention collective, que ça c'est vraiment le travail et les négociations qui ont lieu entre les employeurs et les syndicats. Dans ce contexte-là, on voit que la convention collective a été négociée entre ces partenaires sociaux, qu'elle est acceptée par les deux parties donc elle est jugée acceptable tant par le patronat que par les syndicats. En moralité, la chose qu'on peut faire et je reviens à ça, la seule chose que l'on a pu faire de notre côté, c'est diminuer l'importance du prix dans les appels d'offres, donc on l'a passé dorénavant pour tous ces travaux non complexes de 70 % à 60 % de manière à ce que l'importance du prix et bien soit quand même moins grande dans l'adjudication des travaux.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la Municipalité. Est-ce que le signataire veut prendre la parole ?

Intervention de M. Daniel Schmid : Daniel Schmid. Oui alors concernant la réponse. Bon beaucoup de réponses concernant la légalité, on n'a jamais remis en cause la légalité de ce qui avait été fait ni le respect de la convention collective mais simplement on voulait une forte volonté du Conseil Municipal pour trouver des solutions afin d'améliorer la situation notamment de ces personnes qui nettoient. Une première mesure a été prise en passant de 70 à 60, c'est déjà un début. Je sais que la commune de Genève a également beaucoup travaillé le dossier cela pourrait être une piste à étudier, à peut-être éventuellement les contacter. Par contre j'ai un peu de peine à accepter notamment que l'on me dise que la commission de gestion que vous vice-présidez exprime régulièrement ces craintes. Pour ma part, je pense que la cohérence c'est en fonction des priorités qu'on se fixe. On peut sur certains postes s'il y a des augmentations assez phénoménales sur d'autres un peu moins et sur d'autres on est au minimum syndical cela comme je l'ai dit c'est une question de priorités. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Est-ce que quelqu'un dans l'assemblée veut s'exprimer ? Oui, M. Zürcher.

Intervention de M. Cédric Zürcher : Cédric Zürcher. Pour une étude que j'avais faite pour le compte de la Société Suisse des Entrepreneurs où l'on avait étudié différents marchés certes dans le domaine de la construction, on s'était rendu compte qu'en dessus d'un taux de 40 %, finalement les autres critères n'avaient quasiment aucune influence et ça c'était vraiment sur une dizaine de marchés différents. Donc 60 % c'est un taux qui est très élevé et à mon avis, après c'est un petit peu l'école des fans les notes que l'on peut mettre à côté, tout le monde à 10, et du coup c'est le prix qui reste un petit peu le critère qui définit l'attribution du marché.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la Municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui alors en fait c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure donc la base légale ne nous permet pas d'aller plus bas, si ce n'est pour des travaux complexes et ce n'est pas le cas du nettoyage. Donc après on peut juger de l'opportunité ou de la qualité du système des marchés publics comme on le dit ici au niveau du Conseil Général on s'engage à chaque fois du côté de la Municipalité à respecter pleinement les législations et règlements.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Zürcher.

Intervention de M. Cédric Zürcher : Cédric Zürcher. Comme ça le Conseil National aura un petit peu de travail, un boulot de plus à Berne. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. D'autres personnes qui veulent s'exprimer dans l'assemblée ? Alors je clos la discussion. Nous pouvons passer au postulat du groupe PLR portant sur l'ouverture des guichets communaux. Je passe la parole à la Municipalité par son Président.

b. Réponse au postulat du groupe PLR portant sur l'ouverture des guichets communaux

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Monsieur le conseiller général, Mesdames, Messieurs, simplement rappeler que le postulat du PLR portait sur 3 demandes : l'élargissement des plages d'ouvertures des guichets notamment un soir par semaine, le jeudi par exemple, une ouverture jusqu'à 19h au moins et que l'usage des jours fériés soit calqué sur les jours fériés officiels. Alors tout d'abord la Municipalité partage la volonté du PLR d'avoir un service de qualité et souple à disposition de la population, ça c'est un élément très important. Du côté de la Municipalité nous ne sommes pas certains qu'une ouverture rigide ou une extension rigide des heures d'ouvertures puissent répondre à ces attentes de la population. Donc la solution qu'on vous propose qui existe déjà actuellement, mais que l'on propose de généraliser et surtout de mettre d'avantage en avant, c'est la possibilité de prendre rendez-vous. Quand vous venez à l'administration communale, il faut que vous ayez la bonne personne qui vous réponde, c'est-à-dire la personne si vous venez pour un problème fiscal vous voulez pas avoir le responsable de l'office de la population et puis même si vous venez pour un problème fiscal vous voulez peut-être pas n'importe laquelle des personnes qui travaillent dans ce domaine, mais celle qui a suivi votre dossier et la possibilité de prendre rendez-vous qui existe déjà et que l'on se propose d'étendre ou de mettre en valeur en évidence d'avantage, elle permet d'avoir la bonne personne au bon moment pour répondre aux interrogations, aux problèmes et aux soucis de la population. Simplement vous avez aussi dans la réponse qui vous a été transmise quelques éléments comparatifs. On a fait une étude comparative entre les villes valaisannes et les grandes communes de ce canton donc les villes vous les connaissez, les grandes communes on a pris Bagnes, Fully, Nendaz, Savièse, St-Maurice et Vétroz de manière à voir ce qui se faisait dans les autres communes. On s'est rendu compte que du côté de l'office de la population, il n'y a que Sion et Martigny qui ont des heures d'ouvertures qui sont plus étendues que la commune de Collombey-Muraz. Donc c'est quand même assez important de voir que là on offre un service à la population qui est très conséquent et on sait que c'est souvent l'office de la population qui est le premier concerné, on parle des papiers d'identités, on parle des différents permis donc là c'est un office qui a beaucoup de contact avec la population. Au niveau de l'administration générale, on est 6^{ème} donc devant nous on a les 4 villes ce que l'on peut tout à fait comprendre et on a la commune de Bagnes qui elle, pour des raisons touristiques que vous comprenez aisément, ouvre un soir par semaine c'est vrai jusqu'à 19h sauf erreur de ma part, vous l'avez dans la réponse. Ça c'est les heures d'ouvertures officielles qui figurent sur les panneaux d'affichages seulement à l'administration, les gens commencent à travailler plutôt le matin et si vous venez à 07h30 ou à 07h45 et que l'heure d'ouverture c'est marqué 08h30, vous pourrez trouver quelqu'un qui va quand même vous répondre en particulier à l'administration générale. Je suis persuadé qu'il y a certain et certaine d'entre vous qui sont passés à l'administration générale en dehors des heures d'ouvertures et puis les gens ne vous ont pas renvoyés. Donc s'il l'on prend ça en compte, on n'aurait que Martigny et Sierre qui auraient

des heures d'ouvertures qui soient plus étendues. Donc de ce côté-là je pense que c'est très important de voir que du côté de la comparaison avec les autres communes de notre taille ou en tout cas qui ont une importance comparable et bien on est tout à fait bien placé et que l'on offre plutôt des heures d'ouvertes qui sont favorables à la population de Collombey-Muraz. Pour terminer peut-être je vous ai parlé tout à l'heure de la proposition que l'on vous a faite, ce qui ... le dernier point où on vous disait de calquer les jours fériés sur les fériés officiels. Alors c'est déjà le cas dans la commune de Collombey-Muraz évidemment que l'on respecte les fériés cantonaux et fédéraux, je vais pas vous les citer, vous les avez sur la réponse à la 3^{ème} page et à côté de ça il y a des congés généraux là je vais peut-être vous les citer parce que les congés généraux sont différents d'une commune à l'autre, d'une administration à l'autre, on a aussi contrôlé le nombre de congés généraux dans les autres communes, on est tout à fait dans la moyenne, on en a 6, les autres communes oscillent entre 5 et 7, donc on voit qu'on est aussi dans la moyenne. Les congés généraux là c'est : Mardi-Gras, Vendredi Saint, Lundi de Pâques, Lundi de Pentecôte, L'après-midi du 24 décembre et le 31 décembre. Et au final, il y a entre 6 et 7 jours, ça c'est ce qui est prévu dans les statuts du personnel, entre 6 et 7 jours chômés par année. Mais ça c'est pas des jours qui sont offerts au personnel communal, c'est des jours qui sont compensés. A l'administration communale, les gens au lieu de travailler 40 heures en travaillent 41 comme ça se passe dans d'autres entreprises et cette heure supplémentaire permet d'obtenir des jours de congés généraux, pardon, des jours chômés au niveau de l'administration communale. Donc ça du côté du Conseil, on pense que cette situation elle est assez favorable de manière à pouvoir gérer correctement la politique du personnel et on vous propose de passer plutôt par la flexibilité que par une extension rigide des heures d'ouvertures en mettant en avant la possibilité de prise de rendez-vous. Donc vraiment cet axe là pour que vous ayez la bonne personne au bon moment pour répondre à votre problématique.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la Municipalité. Je passe la parole au premier signataire.

Intervention de M. Cédric Zürcher : Merci. Cédric Zürcher pour le PLR. Les citoyens que nous représentons prennent acte de la décision du Conseil. Décision que nous regrettons bien évidemment. Comment pourrait-il en être autrement ? Une commune n'est pas efficace parce qu'elle effectue un nombre important d'heures de présence. Bien au contraire, une présence ciblée au guichet présente 2 avantages :

- Le premier est que l'on est ouvert lorsque les besoins sont les plus importants
- Le second avantage est que lorsque les guichets sont fermés, l'administration peut effectuer son travail de manière plus efficace.

L'administration communale a bel et bien une des meilleures offres en terme de quantité du canton, malheureusement, sa gestion restera figée dans le bug de l'an 2000. Maigre consolation et selon la réponse, les citoyens seront mieux renseignés sur le fait de la possibilité d'obtenir des rendez-vous auprès de l'administration en dehors des heures d'ouvertures officielles, ceci moyennant toutefois la présentation d'une nécessité dûment justifiée, laissée à l'appréciation de cette même administration !

Quant aux entreprises du secteur privé qui travaillent certains jours chômés, elles continueront à se passer de l'administration ces jours-là ! Il s'agit là également d'un problème cantonal.

Au final, il est dommage qu'aucune phase test n'ait été envisagée. Peut-être qu'avec l'aménagement d'une solution d'horaires variables, le besoin s'en fera ressentir directement via les employés. Enfin et après 12 mois, nous aurions espéré et attendu plus qu'une analyse visant uniquement à étayer une position définie lors du dépôt du postulat. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Monsieur le Président de la Municipalité ?

Intervention de M. Yannick Buttet : Simplement je regrette quand j'entends le terme « maigre consolation » alors qu'on veuille une extension des heures d'ouvertures donc ça j'ai rien inventé j'ai simplement repris votre postulat du groupe PLR, vous n'avez pas demandé de cibler différemment les horaires d'ouvertures, vous avez demandé un élargissement et donc plus d'administration pour les citoyennes et citoyens de Collombey-Muraz. Donc ça, ce n'est pas moi qui l'ai inventé ! Nous on se propose plutôt pour moi c'est pas du tout une maigre consolation, de coller aux vrais besoins de la population. Si Cédric Zürcher a congé parce qu'il travaille dans le canton de Vaud et qu'en Valais l'administration travaille il n'y a pas de problème. Quand c'est l'inverse et que l'administration a congé, qu'il aimerait passer il sait qu'il peut nous téléphoner, passer soit le soir qui précède, le jour après, même le matin même si vraiment il a besoin du soutien de l'administration. Quand on parle quand même de nécessité dûment justifiée, il s'agit d'être au service de la population mais être au service de la population cela ne veut pas dire devoir tout accepter, je pense qu'il y a des possibilités de trouver un bon équilibre, la population est raisonnable. En

général, les contacts entre l'administration et la population sont très positifs et je n'ai pas l'impression qu'il y ait vraiment des soucis de ce côté-là du côté de la population une fronde, on peut toujours s'améliorer vous avez raison. Vous avez aussi dit que c'était un problème cantonal c'est vrai. C'est le lien finalement entre le fait d'être sur la limite ou la frontière cantonale, ça génère aussi des incompréhensions. On sait aussi que parfois certains de nos concitoyennes et nos concitoyens viennent nous crier du mal quand on tond la pelouse le lundi de Pentecôte parce que c'est congé de l'autre côté, chez nous ça ne l'est pas ! Donc ce n'est pas les seuls problèmes que l'on connaît. Et puis finalement quand on nous reproche d'avoir fait une réponse à charge, je pense que l'analyse a été faite. On a fait un comparatif entre une dizaine de communes donc c'est des contacts qui ont été pris. C'est la nécessité de voir : est-ce que l'on est vraiment en retrait sur les heures d'ouvertures ? On aurait très bien pu être le mauvais élève par rapport aux villes, par rapport aux grandes communes et ça aurait une nécessité, un correctif immédiat. On n'est pas du tout fermé à la possibilité de modifier les statuts du personnel, de modifier la manière de travailler. Toujours est-il, qu'en l'état, on pense, on parlait de priorités tout à l'heure dans le dossier précédent, on pense que cela n'est probablement pas la 1^{ère} priorité de la Municipalité et que la possibilité de prendre des rendez-vous avec la bonne personne est la meilleure à court terme.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Est-ce que quelqu'un dans l'assemblée veut s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Alors je clos la discussion.

Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Résolution de l'ADG : Centre équestre de la gouille des Chauderets. « Manège des Chauderets »

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 31 de notre règlement, chaque membre du Conseil Général peut déposer une résolution visant à ce que le Conseil Général exprime son opinion sur des événements importants. Madeleine Delarze désire que le Conseil Général se prononce, raison pour laquelle elle a déposé la résolution : « Centre équestre de la gouille des Chauderets, manège des Chauderets ». Celle-ci vous a été transmise en cours de séance. En vertu de notre règlement, elle doit être développée par son auteur ce soir. La procédure que nous allons suivre pour le développement est la suivante : Parole au dépositaire pour le développement, discussion générale et vote. Y-a-t-il une question sur la manière de procéder ? Ce n'est pas le cas. Pour le développement, je prie Mme Madeleine Delarze de prendre la parole.

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Madeleine Delarze, au nom du groupe de l'ADG. Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Résolution centre équestre de la gouille des Chauderets, manège des Chauderets. En date du 14 février 2014, dans le Bulletin officiel, on lit que: le Département des finances et des institutions rend notoire qu'en séance du 5 février, le Conseil d'Etat a homologué les modifications partielles du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones ainsi que le plan d'aménagement détaillé des Chauderets et de la Sablière et son règlement, tels qu'acceptés par l'assemblée primaire du 1^{er} octobre 2012 (...avec les modifications publiées au Bulletin Officiel n°46).

Concernant le « Manège des Chauderets », le 7 mai 2010 une mise à l'enquête publique paraissait concernant: la « construction de divers aménagements équestres, d'un couvert, de clôtures fixes et transformation d'une grange écurie en boxes à équidés au lieu-dit Chauderet, en zone carrière, gravière, délaissement. Les aménagements sont requis à titre provisoire jusqu'à décision sur l'affectation de la zone. »

Durant 4 années, régulièrement des installations ont été faites et le centre équestre s'est agrandi de manière exponentielle. Il semblerait que l'autorisation à titre provisoire de 2010, a ouvert la voie à des constructions continues sur cette surface et que des mises à l'enquête n'ont plus été publiées ni exigées pour cet exploitant!

Pour exemples (une photo) :

- En mai 2012, un bâtiment servant de box à chevaux a été construit. Par la suite celui-ci a été prolongé et annexé au grand bâtiment. La grande bâtisse principale a aussi été modifiée.

- Au début 2014, une nouvelle construction de couleur verte est édiflée sans mise à l'enquête. Elle fait penser à un « rond de longe » dans le jargon.

- Au mois de mai 2014, une nouvelle écurie se construit, encore sans mise à l'enquête! Elle est adossée au petit bâtiment.

Il paraît évident qu'avec une exploitation telle que celle-ci où des chevaux sont installés et utilisés pour des activités équestres de toutes sortes, on doit pouvoir trouver des installations spécifiques et aux normes. En tous cas pour ce qui concerne la rétention du lisier, le stockage du fumier, les exigences pour les locaux servant à la détention des animaux et les aires de sortie. Il en va de même pour les locaux annexes indispensables.

Sans mise à l'enquête publique il n'existe pas de dossier d'aménagements détaillés où figurent les plans complets de ces équipements. Ce qui laisse planer bien des doutes sur leur conformité.

L'office fédéral du développement territorial a édicté un document concernant les activités liées au cheval avec des normes bien établies et des exigences particulières.

L'emplacement du manège situé sur la gouille des Chauderets met en évidence la Loi fédérale sur la protection des Eaux qui vise à sauvegarder les eaux superficielles et souterraines ainsi que la santé des êtres humains, des animaux et des plantes de même que la Loi fédérale sur la Protection de l'Environnement. A ce jour on ignore si toutes les exigences et les lois sont respectées.

Dans le but d'éclaircir et surtout de régulariser la situation, les signataires demandent au Conseil Municipal de mettre à l'enquête publique toutes les installations du centre équestre le « Manège des Chauderets » et d'établir des plans détaillés, indispensables pour effectuer les contrôles ultérieurs usuels par les autorités compétentes.

Cela permettra également aux citoyennes et citoyens de Collombey-Muraz, qui se plient aux exigences de l'Etat et de la Commune, de se débarrasser de doutes et finalement d'apprécier à sa juste valeur le « Manège des Chauderets ».

Résolution en conformité à l'art. 31 du Règlement du Conseil Général.

Illarsaz, le 3 juin 2014 signé par le groupe ADG.

Je me permets juste encore un petit détail. Alors, tout d'abord j'ai vérifié la raison sociale dernièrement, je me suis aperçue que l'appellation citée « Manège des Chauderets » n'est peut-être pas au plus approprié. Selon la Feuille Officielle Suisse du Commerce, il s'agirait « Ecurie des Chauderets Sàrl ». Ceci dit, finalement cela n'a guère d'importance car ce n'est pas là le cœur du problème. Ce centre équestre en soi ne dépareille pas l'endroit et ce n'est pas le propos de la résolution. C'est bien sa situation sur la gouille des Chauderets qui nous interpelle. Nous n'avons qu'un seul but, être sûr que toutes les constructions et autres rajouts soient exécutés selon les règles avec un dossier de mise à l'enquête publique et se rassurer que tout soit conforme concernant la fosse à lisier, le stockage du fumier, etc... Qu'il n'y ait aucun risque de pollution pour la gouille des Chauderets et bien sûr par extension pour nos eaux superficielles et souterraines. Nous voulons simplement que tout soit aux normes et pour le savoir, je vous demande chers collègues, d'accepter par votre vote cette résolution concernant le centre équestre des Chauderets. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Je passe la parole à Monsieur Jean-Pierre Veuthey.

Intervention de M. Jean-Pierre Veuthey : Oui. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, chers collègues du Conseil, donc votre résolution permet de passer du point 9 information de l'exécutif au point 7 donc j'avance dans le classement, tout ça pour vous dire que nous sommes bien heureux que les modifications relatives à la zone ont été homologuées par le Conseil d'Etat parce que cela fait longtemps que l'attend. Par contre, pour l'instant rien ne peut bouger parce que la procédure juridique d'une opposition n'est pas terminée. Donc dès homologation en force parce qu'elle n'est pas en force tant qu'il y a une homologation ce n'est pas possible et puis que les procédures de recours seront épuisées par un propriétaire donc nous pourrions déposer les demandes de régularisation et d'autorisation de construire avec les plans précis. Donc, nous attendons impatiemment de pouvoir le faire donc les propriétaires également donc attendent de pouvoir faire ce dépôt de dossier. Donc, votre résolution et bien elle va rien arranger puisque nous ferons le nécessaire dès la fin de la procédure juridique. Donc, nous ferons respecter le droit puisque les mises à l'enquête à ce jour en tout cas la Commune a toujours fait les mises à l'enquête et fait respecter le droit en la matière. Donc, votre demande pour le Conseil Municipal ne pourra pas être exécutée tant une procédure juridique terminée.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci de ces explications. Mme Delarze.

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Oui, Madeleine Delarze. Je pense que finalement ce ne sera qu'une plus-value finalement, notre résolution si elle passe, elle va appuyer votre demande et puis ça ira peut-être plus vite une fois que ce sera mis en route, dites-moi !

Intervention de M. Yannick Buttet : Alors si je peux me permettre Monsieur le Président, Mme la conseillère générale, Mesdames, Messieurs, alors je ne suis pas sûr que ça aille plus vite parce qu'on a dépassé le stade du Tribunal Cantonal qui a pris sa décision la semaine passée et je ne suis pas certain qu'une résolution d'un Conseil Général puisse faire accélérer les choses si il devait y avoir recours au Tribunal Fédéral. Parce que l'on en est vraiment à ce stade-là. Et puis j'aimerais juste vous dire quand même, s'il y a un dossier qui est suivi de près, c'est bien celui-là. L'ancien du Conseil ou notre secrétaire communal pourrait vous en parler plus que moi parce que ça date depuis longtemps, il y a les associations de protection de l'environnement qui sont impliquées, il y a les services cantonaux, il y a les pêcheurs, sauf erreur il y a les agriculteurs aussi, il y avait la bourgeoisie, les propriétaires, donc il y a vraiment tout un groupe de travail qui a été fait pour l'aménagement du territoire et les associations de protection de l'environnement ont déjà repris contact pour demander finalement quand aura lieu la prochaine séance pour la mise en œuvre de ce plan d'aménagement. Donc il y a vraiment une collaboration qu'on veut maintenir et ce qu'a dit Jean-Pierre Veuthey c'est absolument juste. On veut respecter le droit et le faire respecter. Donc ça, vous pouvez compter sur nous. C'est vrai que la résolution elle ne mange pas de pain mais elle ne fera pas accélérer les choses comme on en est vraiment au stade entre le Tribunal Cantonal et le Tribunal Fédéral.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui, Mme Delarze.

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Madeleine Delarze. Mais c'est quoi qui ne joue pas en ce moment ? qu'est-ce qui fait que toutes ces instances qui veulent faire avancer sur ce sujet est coincé. Bon j'ai compris qu'il y a un... mais en fait c'est qui ? (rire)

Intervention de M. Yannick Buttet : On ne veut pas entrer dans le détail d'une procédure. Mais simplement il y a un des propriétaires qui n'est pas d'accord avec l'aménagement qui est proposé et qui a fait opposition au Conseil d'Etat, qui a fait recours au Tribunal Cantonal et qui a encore la possibilité d'aller plus loin.

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Alors d'accord. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors attendez. Formellement, on a eu quand même quelques explications qui étaient là. J'ouvre maintenant la discussion à l'assemblée. M. Rouiller

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Jean-Pierre Rouiller, cosignataire de cette résolution. Personnellement je constate qu'il y a des constructions de bâtiments qui ont été faites et je ne vois pas qu'est-ce que l'on attend pour demander des mises à l'enquête publique. Si moi j'ai un terrain agricole tout près de chez moi et que je construis un hangar et bien je dois mettre à l'enquête publique. Tous les gens ici qui sont dans cette salle, chaque fois qu'ils élèvent une cabane de jardin elle doit être mise à l'enquête publique. Et ensuite il y a la commission des taxes qui passe, taxer les bâtiments, regarder si tout est conforme. Alors je ne vois pas pourquoi là-bas on élève des bâtiments, on agrandit, on construit et il n'y a pas de mise à l'enquête publique. C'est sur le fond de la non mise à l'enquête publique, je suis signataire de cette résolution parce que je ne vois pas ce qui empêche de mettre à l'enquête publique. Je ne vois pas ! Opposition, contestation au Tribunal ou autre chose, en fait la réalité c'est que les bâtiments se construisent les uns après les autres. Mais pourquoi on ne les met pas à l'enquête publique ? C'est là la question. C'est rien d'autre que cette question-là !

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Veuthey si vous pouvez répondre ?

Intervention de M. Jean-Pierre Veuthey : Oui, alors une mise à l'enquête publique elle se met sur une zone définie. Etant donné que la zone n'est pas encore définie, elle ne peut pas se faire.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui, M. Schmid.

Intervention de M. Daniel Schmid : Daniel Schmid. On a laissé construire ces gens-là sur une zone qui n'est pas définie. On a laissé faire pendant 3-4 ans, je crois pas que si la procédure continue encore pendant 5 ans on pourra faire un village équestre sans laisser faire, je crois que ça, ça n'est pas crédible. On doit, quand des gens construisent et qu'ils n'ont pas le droit de le faire, en principe on leur fait arrêter leur construction. En face là on a vu avec le chalet des russes, on leur a laissé faire très longtemps et puis pour finir on a intervenu, on a dit d'arrêter. Donc je crois qu'il faut soutenir cette résolution, c'est un appui je crois. Il ne faut pas dire que ça n'a pas de valeur parce que je crois que si un Conseil Général vote une résolution, ça démontre quand même une volonté qu'on veut que les choses soient faites en règle parce que 99 % des gens les font en règle et il faut que l'on atteigne si possible le 100 %.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la Municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui alors je ne doute pas du tout de la compétence et de la légitimité du Conseil Général, mais je vois un petit peu ce qui se passe simplement au niveau fédéral. Vous savez le Tribunal Fédéral, je doute qu'il soit très sensible à une résolution d'un Conseil Général, pour ne pas dire plus. Toujours est-il que si j'ai bien compris les différentes interventions, notamment de Jean-Pierre Rouiller et de Daniel Schmid on n'est pas vraiment, mais ça c'est au Bureau à nous le dire, face à une résolution ? Mais plutôt une interpellation qui nous met face à une situation sur laquelle vous aimeriez des explications. Donc là je pense qu'il y a tout à fait des éléments qu'on pourrait vous donner. On se propose de vous donner. Par contre de dire, accélérer les choses, vous savez on peut vous le dire, ce n'est pas de la mauvaise volonté. Comme on se trouve dans un processus juridique, on ne pourra pas accélérer les choses.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Est-ce que quelqu'un veut encore s'exprimer dans la salle ? Alors ce n'est pas le cas. Oui, M. Rouiller.

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Jean-Pierre Rouiller, cosignataire de cette résolution. Pour moi il ne s'agit pas d'une affaire d'accélération. Le fait est là, ceux sont des faits accomplis, des bâtiments existent, ils n'ont pas été mis à l'enquête publique. C'est pour ça que nous demandons qu'ils soient mis à l'enquête publique et qu'ils soient implantés sur une zone pas encore homologuée dans les règles de l'art ou autre chose, ça, ça n'a pas d'importance d'après moi. Ces bâtiments ont été construits, ils doivent être mis à l'enquête publique, que ce soit sur n'importe quelle surface, comme ça se fait sur tout le territoire communal. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, d'autres prises de parole dans la salle ? M. Valvona.

Intervention de M. Alain Valvona : Alain Valvona, j'aurais simplement une question pour Jean-Pierre. Là j'entends plus en fait qu'on laisse construire sauvagement les choses sur le territoire communal. Ça m'interpelle un peu pour avoir officié au sein de la commission des constructions quelquefois. J'aimerais juste savoir quelle possibilité on aurait en terme de Municipalité quant à la construction de ces bâtiments qui poussent de manière intempestive. Quel pouvoir on a, vu que c'est une zone non définie, qu'est-ce que juridiquement on peut faire pour faire stopper les travaux ? Qu'est-ce qu'on peut entamer de notre côté, si tu peux me répondre c'est volontiers.

Intervention de M. Jean-Pierre Veuthey : Il y a 2-3 éléments que je ne possède pas, c'est les éléments juridiques, donc je ne les possède pas tous. Par contre concernant la zone prévue, donc c'est de compétence cantonale au niveau de l'acceptation ou non des constructions, donc en fait la commune est intermédiaire entre le canton et le propriétaire pour transmettre et faire, et gérer le dossier. Donc la décision finale appartient à la commission cantonale des constructions donc nous leur soumettrons le dossier quand la zone sera homologuée.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Sallin.

Intervention de M. Didier Sallin : Didier Sallin donc en fait on a levé la main exactement en même temps avec Alain Valvona. C'était concernant justement la partie de 2010 que je comprends aussi, vu que c'était un provisoire durant l'année 2010. Ce que je comprends effectivement moins c'est ce qui s'est passé après, en 2012 et 2014, qui a l'air de s'être basé sur cet élément de 2010 donc l'effet provisoire à l'air d'être étendu sur les différentes prochaines années. Je ne comprendrais pas qu'à l'heure actuelle on continue à construire, basé sur cet élément provisoire de 2010.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Monsieur le Président de la Municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Très très brièvement, moi je ne sais pas si on doit vraiment mener le débat ce soir. On peut vous amener des éléments de réponse, qu'on ait l'ensemble du dossier. Je pense que Jean-Pierre Veuthey vous présente ça volontiers lors d'une prochaine séance. Je ne veux pas m'avancer pour lui, mais comme on n'a pas tous les éléments en main, on n'a pas le dossier sous les yeux et ça je le regrette et on serait très reconnaissant aux personnes qui veulent peut-être déposer des résolutions de pouvoir nous les donner à l'avance, même si c'est peu de temps avant, mais simplement pour qu'on ait déjà le dossier sous les yeux, qu'on puisse vous répondre précisément aux questions qui sont posées et qu'on puisse finalement vous orienter correctement pour que vous partiez sur la bonne voie. Mais là je suis persuadé qu'on peut vous faire un point de situation lors de la prochaine séance. Vous avez une séance qui est déjà planifiée en septembre, donc finalement c'est quasiment demain et puis à ce moment-là on pourra vous donner des éléments précis.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. D'autres prises de parole dans la salle ? Ce n'est pas le cas, j'interromps la séance et prie le Bureau de me rejoindre, svp !

Voilà Mesdames, Messieurs, nous reprenons la séance. Donc le Bureau s'est réuni, a demandé aussi à la première signataire finalement de venir écouter ces explications. Elle nous a confirmé qu'elle a appris aussi ce soir que c'était en zone cantonale, donc on estime que la résolution telle que formulée ce soir, finalement, n'est pas bonne. Il faudrait la reformuler, mais en demandant éventuellement que la Municipalité intervienne auprès du canton. Donc ce que nous vous proposons ce soir, c'est de retirer la résolution telle que formulée et en revenant la fois suivante, avec finalement une nouvelle résolution, la manière dont on a discuté. Oui, M. Schmid.

Intervention de M. Daniel Schmid : Daniel Schmid, cosignataire de la motion. Je ne vois pas ce que le canton vient faire. J'ai le règlement du Conseil Général et c'est marqué à l'article 31 : Chaque membre du Conseil Général peut déposer une résolution visant à ce que le Conseil Général exprime son opinion sur des événements importants. Il n'a pas à s'occuper de ce qui se passe au niveau du canton ? C'est ce qui a été déposé. Ensuite la proposition de résolution doit être déposée *au ???* Du président, ce qui a été fait, elle est développée par son auteur au cours de cette séance, c'est ce qui a été fait. La discussion générale est ouverte, la résolution est ensuite soumise au vote. C'est ce qui doit être fait, on n'a pas à amener des arguments de je ne sais pas où, du Conseil Municipal. On respecte entièrement l'article 31. Donc elle doit être votée !

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : J'entends bien votre position, mais la 1^{ère} signataire c'est Madeleine Delarze et c'est à elle maintenant qu'incombe la décision.

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Alors donc je serais assez d'avis de ce que vient de dire Daniel Schmid par contre j'ai compris lorsqu'on s'est vu là-bas derrière, j'ai très bien compris que la résolution doit être présentée grâce à la Municipalité, au canton pour que quelque chose se passe donc j'accepte de refaire cette résolution la prochaine fois, avec une demande spécifique pour que la Municipalité la fasse parvenir au canton. Et là je veux compter sur vous Messieurs, dames ! Merci beaucoup !

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Et je pense aussi que la Municipalité a quand même entendu les arguments qui ont été développés ce soir et les conseillers sont quand même sensibilisés aux points qui ont été développés. Donc comme cette résolution est finalement retirée, nous n'avons pas besoin de la voter. Je vous remercie. Nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

9. Présentation de la Municipalité sur le système salarial communal

Pour la présentation du système salarial de la Municipalité, je n'ai pas besoin de vous expliquer les raisons pour lesquelles ce point est à l'ordre du jour de ce soir. Vous les connaissez tous. Je tiens à préciser que la commission ad hoc, qui a été composée pour traiter de ce sujet, n'interviendra pas et ne répondra à aucune question. Il en va de même pour la commission de gestion. Comme le titre l'indique, il s'agit d'une présentation et non pas d'un débat. Vous pourrez poser des questions en fin de présentation, mais uniquement en rapport avec le sujet traité. M. le Président de la Municipalité, je vous cède la parole.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je n'ai pas besoin de refaire l'historique qui a amené à la présentation du système salarial communal. Donc la politique salariale de la commune de Collombey-Muraz, politique du personnel, organisation, système salarial. Simplement en préambule, vous dire que les informations que la Municipalité vous a données, en particulier à la commission de gestion et les informations que la Municipalité vous donne ce soir, je ne connais aucune autre commune du canton du Valais qui a donné autant d'informations, soit à son Conseil Général, soit à sa commission de gestion sur la politique du personnel. Aucune ! Si vous en trouvez une, on est preneur. C'est simplement pour couper court aux rumeurs qui disent que la Municipalité veut cacher quelque chose, qu'il y a un manque de transparence. A ma connaissance, aucune autre commune de ce canton n'a donné autant d'informations, soit à son législatif, soit à sa population. Je me permettrai donc, je vais être un petit peu long, je m'excuse auparavant. Par avance, c'est parce qu'il s'agit maintenant de reprendre toute la politique salariale dès le début, comment elle a été conçue ? Comment elle a été pensée ? Quelles ont été les décisions ? Qui a pris les décisions ? Quelles décisions ont été prises ? De manière à ce que vous voyez vraiment, les tenants et aboutissants de cette politique.

La situation antérieure à la réorganisation. Jusqu'au 1^{er} janvier 2012, il n'y avait pas de structure dans la politique du personnel dans la commune de Collombey-Muraz. Les engagements ont été faits en fonction des besoins, en fonction des mutations, des départs à la retraite. Donc il n'y avait pas de vraie stratégie pensée au niveau de la politique salariale. Il n'y avait également pas d'organisation générale qui était définie formellement. Les employés communaux, c'était des généralistes, quand on avait une tâche spéciale, on choisissait l'un des employés pour lui dire : « Bah toi, tu t'occuperas de cette tâche, ce sera à

toi de la remplir. » Et donc il n'y avait pas de cahier des charges qui définissaient des fonctions types. Il y avait une échelle des salaires qui existait, en tout cas formellement, qui comprenait des catégories et des classes. Mais cette échelle, elle était difficilement utilisable, elle était plus du tout adaptée à la réalité. En tout cas, plus adaptée au besoin, en terme de politique du personnel. Les classes de salaires n'étaient pas toutes utilisées, les fonctions ne correspondaient plus à la réalité. Et puis quand il y a un poste qui a été mis au concours et bien, on ne savait jamais dans quelle classe pouvoir mettre le nouvel employé ou la nouvelle employée. Parce que franchement, comme il n'y avait pas de stratégie, il n'y avait pas de structure, pas d'organigramme clair et bien c'était quasiment chose impossible.

Voilà, l'échelle qui prévalait jusqu'au 1^{er} janvier 2012 donc c'est une échelle qui existait, c'est ce que je viens de vous expliquer, qui existait mais qui était pas toujours utilisée ou difficilement utilisable, c'était très difficile de pouvoir classer les gens dans ces classes-là. Auparavant, il y avait aussi des catégories de classification pour essayer d'aider. Vous voyez, là vous aviez des classes de salaires qui se trouvaient dans la colonne de droite. Ensuite ici, des fonctions et vous voyez que dans les fonctions en 2012, donc en 2011, vu qu'on a changé en 2012, vous aviez même encore la classe de salaire pour les dactylos. Alors, je sais pas s'il y a encore des entreprises en 2011 qui employaient des dactylos à cette époque-là. Et puis, vous voyez aussi le garde-forestier alors que ce n'était plus du tout du personnel communal. Donc il y avait vraiment une classe de salaire qui était une catégorisation des postes qui était totalement dépassée et qui était plus utilisable et souvent plus utilisée. Dès que ce constat a été fait lors de la précédente législature, il y avait également toute la question du développement de la commune. On voyait que l'administration faisait que de se renforcer parce qu'on devait faire face aux besoins qui étaient liés à l'évolution de la population. Eh bien, il a fallu lancer une réflexion globale sur la politique du personnel pour les aspects organisationnels et salariaux. Et cette réflexion-là, on l'a faite en trois phases : la première phase, donc on l'a pas faite dans un carnet à deux ou trois. La première phase c'était un diagnostic sur la structure et les activités administratives. Pour se faire aider en 2009, le Conseil Communal a engagé ou donné un mandat à une entreprise externe, spécialisée dans ce domaine-là. Donc c'était l'entreprise Qualitest qui devait faire une analyse de l'administration communale. Les employés de l'administration, ils ont été auditionnés par cette entreprise. Ils ont été auditionnés pour voir quels étaient les points forts, les points faibles, les problèmes, quelles étaient vraiment leurs tâches ! Comme on n'avait pas de cahiers des charges qui étaient formalisés. En 2009, en octobre 2009, l'entreprise Qualitest a transmis un rapport qui a été validé le 9 novembre par le Conseil Communal qui constatait la nécessité de trois choses : De préciser l'organisation générale, les fonctions et les tâches des employés. D'améliorer les procédures, il n'y avait pas de procédures également, et de formaliser les responsabilités. Et puis enfin, de prendre en compte l'évolution de la population dans l'organisation et la dotation de l'administration communale. Au terme de son rapport, Qualitest recommande la mise en œuvre d'une définition coordonnée de l'organisation des fonctions des compétences et des différentes tâches par la mise à niveau du système de management. En clair ça veut dire, un organigramme structuré, contrairement à ce qui existait auparavant. Dans la phase deux, il y a eu la mise à jour du système de management sur la recommandation de cette entreprise avec l'adaptation du principe de l'échelle des prestations. Il y a eu le mandat de Qualitest, a été prolongé pour remplir deux objectifs principaux : la mise à niveau du système de management et la révision de la politique salariale. La mise à niveau du système de management, d'abord en proposant des cahiers des charges, basés sur les tâches qui étaient déjà réalisées mais aussi sur les besoins de l'administration. Donc sur ces deux axes, il y a des gens qui faisaient déjà du travail, il fallait qu'ils continuent à le faire et puis on avait aussi des besoins qui étaient déjà existants ou nouveaux. Proposer un organigramme fonctionnel, dire comment structurer l'administration et mettre à jour et formaliser les procédures et les processus de travail. La deuxième partie qui était la révision de la politique salariale, l'entreprise Qualitest a constaté l'obsolescence de l'échelle de traitement des employés communaux, que ce soit au niveau de la classification, au niveau des montants également. L'impossibilité d'avoir une politique salariale et efficace avec ce qu'on avait à disposition et la nécessité d'introduire une nouvelle politique salariale. Ce qui nous a amenés à la phase 3, à l'analyse, les décisions du Conseil et la mise en œuvre de la nouvelle organisation communale. Les conclusions de l'analyse ont été présentées au Conseil le 4 octobre 2010. Ce dernier in corpore, a siégé le 18 janvier 2011 durant la journée parce que c'était un dossier très conséquent, très important et qui nécessitait une analyse plus approfondie, raison pour laquelle, le Conseil avait décidé de prendre une journée pour travailler sur ce dossier, de manière à le faire correctement. Il a analysé et validé les fiches de processus qui avaient été créées, proposées par l'entreprise. Il a adopté et validé les cahiers des charges pour les fonctions proposées et il a validé une organisation communale à quatre services, placée sous la direction et la responsabilité d'un secrétaire communal et il a aussi défini les devoirs des chefs de service.

Toute cette analyse, cette réflexion, elle s'est faite sur l'organisation et sur les processus et à aucun moment, on a intégré l'aspect de qui était la personne concernée et c'est toujours la règle dans ce genre de

processus et d'analyse. En séance du 7 février 2011, le Conseil a arrêté les besoins en ressources humaines en fonction de l'organisation retenue. Il a reporté les décisions qui concernaient l'adaptation éventuelle de l'échelle et nommé une délégation de trois conseillers pour examiner cette question en fonction d'un organigramme général à proposer et faire des propositions au Conseil Communal. Trois conseillers, c'était la Présidente de commune, Béat Wüthrich et moi-même. En séance du 5 septembre 2011, le Conseil a accepté le nouvel organigramme proposé par la délégation. Je vous le montre tout de suite. Il a retenu indépendamment des personnes à nommer, que le secrétaire communal aurait la responsabilité générale des services communaux et que le profil du chef de service administration RH serait idéalement celle d'un juriste qui a de l'expérience dans la gestion des ressources humaines et la direction des collaborateurs. Ça nous a amenés à l'organigramme suivant. Vous voyez, le Conseil Municipal avec le président, le responsable de l'administration, le secrétaire Municipal, responsable de l'ensemble avec les quatre services : administration et ressources humaines, le service technique, le service des écoles et le service des structures d'accueil des enfants, maintenant le service jeunesse. Toujours dans cette phase, le 28 novembre 2011, le Conseil a retenu l'application de l'échelle des salaires cantonales donc on s'est dit, on prend pour pas se compliquer la tâche, pour pouvoir assurer le suivi de cette politique salariale, on a dit, on prend tous les principes ou presque de la politique salariale cantonale et on se calque sur l'échelle des salaires cantonales sans utiliser les classes les plus élevées et sans utiliser forcément toutes les classes qui se trouvaient aussi entre deux. Ensuite durant cette même séance, le Conseil a arrêté la classification des différentes fonctions communales dans l'échelle des salaires cantonales. Donc on a décidé lors de cette séance du Conseil, dans quelle classe il s'agissait de mettre chacune et chacun des employés communaux. Et ça pour fixer ces salaires, il a été tenu compte de la formation demandée pour exercer la fonction du cahier des charges relatif à la fonction et d'une comparaison avec d'autres communes semblables. C'était les trois points. On ne parle pas d'expérience ici, l'expérience est prise en compte avec les possibilités d'évolution au niveau des pourcentages pour celles et ceux qui connaissent le système cantonal, j'y reviendrai tout à l'heure. Ça nous a amenés à développer le tableau suivant : ça ceux sont les classes de salaires communales, basées sur le tableau des classes de salaires cantonales. Vous avez ici à chaque fois la classe, le salaire donc de 4, ça c'est les classes cantonales, de 4 à 26. A chaque fois, le minimum au niveau donc là c'est mensuel et annuel, le minimum que vous pouvez avoir souvent en début de carrière, le maximum que vous pouvez avoir en fin de carrière. Et ici, les classes dans lesquelles les employés communaux ont été placés. On commence par le secrétaire communal, les chefs de services, les responsables de secteurs, les collaborateurs avec des attributions spécifiques : chef d'équipe de voirie, les collaborateurs spécialisés, collaborateurs polyvalents, secrétaires-réceptionnistes, éducateurs, éducatrices. Ici les éducatrices avec un autre niveau de formation, niveau plus faible de formation et enfin les auxiliaires pour les structures jeunesse. Si je prends par exemple, simplement les salaires proposés des éducateurs et des auxiliaires pour les structures jeunesse, c'est des salaires qui sont fixés aussi par le canton comme notamment la direction des écoles. Ceci nous a amenés à présenter le suivant. Donc tout d'abord, le Conseil a décidé l'application de la nouvelle échelle des salaires dès le 1^{er} janvier 2012, ça c'est une décision que le Conseil avait prise. Et puis il a aussi proposé formellement les nouvelles fonctions de secrétaire communal et chefs de services aux personnes qui étaient en place. Les gens qui étaient là, on leur a dit : « Voilà le résultat de la réflexion. » On leur a présenté l'organigramme, on leur a présenté leur cahier des charges, la classe de salaire qui était liée et puis ensuite, on leur a demandé s'ils acceptaient ce poste ou non. Et le Conseil a aussi décidé la mise au concours des postes de chef des structures jeunesse qui n'était pas déjà présent et du chef de l'administration RH, qu'il s'agissait aussi d'aller recruter. Qu'est-ce qui s'est passé ? Gérard Parvex et Abel Udressy, ils ont accepté les postes qui leur étaient proposés avec le cahier des charges et les nouvelles responsabilités qui étaient proposées. Alain Fournier l'a refusé. Cécile Bourban a été nommée cheffe du service des structures jeunesse au 1^{er} mai 2012 et Laurent Monnet, chef du service administration RH dès le 1^{er} juillet 2012. Vous allez voir maintenant les organigrammes nominatifs de la commune avec indications de l'échelle des salaires dans laquelle chaque fonction a été placée, tel qu'il a été fourni à la commission de gestion, en fin d'année passée.

Donc, quand on lit dans la presse que les seules informations dont disposent les membres de la commission de gestion, c'est le fameux courrier anonyme de ce début d'année, c'est faux ! La commission de gestion a reçu plus que ce que je vais vous montrer maintenant. Nous voulions vous montrer exactement ce qu'a reçu la commission de gestion avec la classe de salaires précise de chaque employé communal et nous avons eu une réaction de l'association du personnel communal qui vit très mal la situation, qui sent beaucoup de défiance dans la population, qui se sent salie par la situation actuelle et qui a exigé légitimement, c'est un élément tout à fait légitime, qu'on mette les fourchettes des classes de salaires qui peuvent être attribuées aux différents employés. Donc, je vous les ai montrées tout à l'heure et je vais vous montrer ce qu'on a donné à la commission de gestion. Mais à la commission de gestion il n'y avait pas la fourchette, il y avait la classe de salaire précise de chaque employé communal avec son taux d'activité qui

ont été fournis en plus du tableau. Voilà, donc vous avez l'organigramme général : le Conseil, le président, le secrétaire municipal si je prends cet exemple qui est à 100% dans les classes 4/5, la commission de gestion a même obtenu la classe précise. Le même organigramme qu'on a retrouvé tout à l'heure, l'organigramme du service administration et RH, par exemple, Laurent Monnet qui est à 100% qui se trouve entre les classes 6 et 8, et là vous retrouvez l'ensemble des employés communaux avec leur taux d'activité et les classes, les fourchettes de leur classe de salaire. Idem pour le service technique avec toutes ces informations. Idem pour les écoles, ici c'est un tout petit peu différent comme c'est pas la classe 9 de l'échelle communale mais la classe 9 de l'échelle des enseignants, ça c'est des éléments qui sont fixés au niveau du canton. Et là, vous avez aussi l'organigramme des structures jeunesse, avec l'ensemble du personnel et les fourchettes des classes de salaires. Concernant la présentation du système d'augmentation salarial tel qu'il est fixé depuis 2013, donc là simplement comment ça se passait avant ? Avant il y avait une augmentation systématique de 2% pour tous les employés communaux, il y avait une augmentation systématique ça correspondait plus à nos yeux à une politique moderne du personnel, à une prise en compte aussi des résultats et des performances. Donc là, le système des augmentations a été revu. Désormais il y a un système qui est fondé sur l'augmentation au mérite, je sais pas si c'est le mot juste, mais le Conseil fixe le montant, le taux actuel d'augmentation de la masse salariale, un certain pourcentage qui est dédié à l'augmentation annuelle. Ensuite, chaque chef de service obtient un montant correspondant pour son personnel et les augmentations individuelles sont octroyées sur la base d'un entretien de qualification qui est fait chaque année entre le supérieur et son collaborateur qui ensuite lui donne une augmentation plus ou moins importante qui justifie aussi cette augmentation. Les chefs de services sont évalués par le secrétaire communal et le secrétaire communal par le Président de commune.

En conclusion, la commune de Collombey-Muraz depuis 2012 bénéficie enfin d'une organisation moderne et à même de répondre au défi qui se présente à elle. Il y a enfin une véritable politique du personnel qui s'appuie sur une structure solide, réfléchi sur l'existence de cahiers des charges qui correspondent à des fonctions communales, l'introduction d'un responsable des Ressources humaines qui est garant de l'équité et de la continuité du système. L'échelle des salaires appliquée correspond aux exigences du cahier des charges relatif à chaque fonction communale, à la formation demandée pour l'occuper. Les montants des salaires ne sont ni plus élevés, ni plus bas que ceux appliqués dans d'autres collectivités publiques comparables de notre canton et à aucun moment lors de l'élaboration de ce cahier des charges, il n'a été fait mention des noms des personnes concernées. C'est d'abord la réflexion sur la structure, sur l'organisation, il a paru logique au Conseil Communal que le secrétaire communal soit responsable du tout, qu'on ait un répondant, un responsable, raison par laquelle il est responsable de l'administration pour prendre cet exemple et les augmentations salariales se font sur des bases objectives et modernes en fonction d'objectifs qui sont définis l'année précédente. Je vous avais dit que je serais un peu long, il me tenait à cœur d'être complet sur cette présentation, de vous prouver une nouvelle fois que la commune de Collombey-Muraz n'a rien à cacher et je suis volontiers à disposition pour répondre à vos questions et j'espère que l'on pourra causer de la situation actuelle, est-ce que les classes de salaire actuelles sont justifiées par rapport aux formations, par rapport aux tâches et pas forcément refaire l'histoire. Je viens de vous faire l'historique et je pense que l'on doit, comme je l'ai dit précédemment, regarder l'avenir.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la Municipalité. Si vous avez des questions en rapport avec la présentation, Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Oui, Nathalie Cretton, membre de la COGEST. Juste une petite remarque, c'est pas toute la COGEST qui n'était pas content avec les papiers qui avaient été transmis par le Conseil Municipal.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : S'il vous plaît, je vous prie juste une chose, de poser des questions, je ne veux pas rentrer dans un débat...

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Non, non, non, mais c'était juste pour dire...

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : C'est juste des questions. Si vous avez des questions à la Municipalité, je veux éviter ici qu'on dise, alors restons aux questions s'il vous plaît. M. Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR. Le groupe PLR a pris note des propos tenus par le Président de Commune et pour des raisons évidentes, nous ne nous exprimerons qu'à réception du rapport de la commission ad-hoc, à la fois sur le rapport lui-même et sur l'information d'aujourd'hui. Je sais que vous voulez que des questions, mais je pense que c'est quand même important de dire pourquoi on ne les pose pas aussi donc on a été attentif à la présentation qui a été faite mais on va poser des questions quand le moment sera venu.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. D'autres personnes qui veulent prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que la Municipalité veut prendre une dernière fois la parole ? Ce n'est pas le cas donc je clos ici l'information de l'exécutif.

Je passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. Information de l'exécutif

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la Municipalité, je vous repasse la parole.

Intervention de M. Yannick Buttet : Merci, de mon côté deux informations brèves, simplement en complément pour la carafe que vous avez reçue parce que le Président du Conseil Général en a parlé tout à l'heure. Ces carafes, c'est la volonté de mettre en avant la qualité de notre eau qui est excellente. Vous pourrez lire le petit papier qu'il y a dedans, simplement que vous sachiez, on va aussi en offrir une à chaque des établissements publics sur notre territoire communal pour vanter les mérites de notre eau communale et aussi pour donner envie éventuellement d'acheter ces carafes qui sont en vente jusqu'à la fin de l'année au prix de fr. 15.00 auprès de l'administration. Ça c'est le prix de lancement et après on les vendra probablement un petit peu plus cher.

Concernant le deuxième élément important, comme on vient de présenter la politique du personnel, nous avons reçu la semaine dernière la décision du Conseil d'Etat dans l'opposition entre la Municipalité et l'ancien directeur des écoles et le Conseil d'Etat donne raison à 100 % à la Municipalité, il n'y a pas le moindre doute sur l'un des éléments qui ont été mis en avant par notre ancien directeur des écoles qui pourrait laisser penser que le Conseil Communal ou les personnes qui ont dû traiter ce dossier auraient fait des erreurs. Donc le Conseil d'Etat nous donne raison à 100 %. Nous verrons maintenant s'il y aura un recours au Tribunal Cantonal ou s'il en restera là. Pour la suite des informations, je passe la parole à notre Vice-Président Olivier Turin.

Intervention de M. Olivier Turin : Merci, donc Olivier Turin. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs, chers collègues, deux informations relativement brèves au sujet des bâtiments scolaires. Tout d'abord la vente des pavillons scolaires, elle n'a pas débouché malheureusement sur du concret. Pour l'instant on n'a pas trouvé de preneur malgré toutes nos tentatives et même pour une utilisation hors scolaire. Il semblerait que l'offre dépasse actuellement la demande d'une part et que les communes soient d'autre part à priori intéressées plutôt à investir sur du neuf ou alors qu'elles aient choisi d'autres offres. Il semblerait également que le prix des pavillons est relativement baissé depuis quelques années. Bien sûr nous, nous ne souhaitons pas les brader, donc il est hors de question d'en demander un prix trop bas sachant aussi que ces pavillons scolaires provisoires sont encore en très bon état. Mais, le chantier des Perraires doit débiter et puis dès la fin des écoles les pavillons devront être, devront disparaître du site, devront être acheminés ailleurs. Le Conseil Communal a décidé de les déplacer sur le site de la Step pour une localisation qui sera provisoire et puis qui ne rentrera pas non-plus en conflit avec le chantier de la Step. Par la suite, de poursuivre la recherche de clients éventuels, en se fixant une date limite au-delà de laquelle il faudra également choisir leurs affectations définitives. Bien sûr, on espère que la rentrée scolaire prochaine, la rentrée 2015 – 2016 permettra de trouver un acquéreur. Et puis enfin pour conclure cette semaine encore un téléphone et j'ai une visite ce mercredi donc espérons que ce soit les bons clients cette fois-ci. Voilà, ça c'était la première information. La deuxième concerne l'agrandissement du secrétariat des écoles. Dans le budget 2014, nous avons un montant de fr. 24'000.00 qui est destiné à la maintenance des locaux du Cycle d'Orientation, en fonction des besoins et des projections de fonctionnement, à partir de la rentrée 2014, un aménagement du secrétariat des écoles est nécessaire car le secrétariat actuel ne permet pas la présence de 2 personnes simultanément dans ce local et dès 2014, nous aurons justement la présence de 2 personnes simultanément à certain moment donc de la semaine. Ces travaux permettront également de travailler à terme avec 3 personnes, donc avec une possibilité d'engager une stagiaire MPC. Les travaux que l'on a adjugés d'un montant de fr. 31'842.00 précisément soit fr. 8'000.00 de plus environ que le montant de fr. 24'000.00 budgété. Ces travaux devront être réalisés cet été donc en dehors de la période scolaire et puis faut aussi signaler que ce montant sur le plan financier, ce montant est conforme à l'Ofinco et est de la compétence du Conseil Municipal. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Vice-président de la Municipalité. D'autres conseillers municipaux qui veulent passer des informations ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour au niveau des questions.

11. Questions

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Si je ne m'abuse, la dernière fois Mme Delarze, vous aviez posé une question sur les jours fériés et le contrôle des poids lourds. Est-ce juste ? Alors, vous avez reçu par courrier du 5 mai 2014 une réponse de la Municipalité. Le secrétaire communal ici va lire la réponse pour que tout le monde la connaisse. Le Secrétaire du Conseil Général bien sûr.

Intervention de M. Samuel Rouiller : Jours fériés, contrôle poids lourds. Madame, Lors de la dernière réunion du Conseil Général, vous avez interpellé le Conseil Municipal sur le respect des dispositions en matière de circulation des camions lors des jours fériés. A ce sujet, nous avons interpellé le service compétent de la police cantonale et sommes en mesure de vous communiquer les renseignements généraux suivants :

- Les véhicules en transit ont le droit de circuler sans restriction.
- N'ont pas le droit de circuler les véhicules qui déchargeraient de la marchandise.

Le respect de ces dispositions est une compétence de la police cantonale qui s'organise selon ses propres moyens mais en principe par des contrôles systématiques à St-Maurice et des contrôles ponctuels dans le Valais Romand par le brigade basée à Charrat. Nous précisons encore qu'en cas d'infraction constatée par la population, une demande de contrôle ou une dénonciation est toujours possible auprès de la police cantonale. Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous présentons, Madame, nos salutations les meilleures. Le Président et le Secrétaire.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui Madame Delarze, je vous passe la parole.

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Oui. Mme Madeleine Delarze. Alors, donc j'aimerais répondre. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'admets que je ne suis pas totalement satisfaite de cette réponse car rien n'est indiqué concernant le fameux panneau escamotable. Bon, au vue de ce qui a été dit, on peut penser qu'il n'est plus vraiment adapté car lorsqu'il est déployé on y voit une interdiction générale de circuler pour tous les poids lourds. Donc, on peut se demander pourquoi il existe encore. J'aimerais ajouter que la citoyenne qui m'a interpellée sur ce sujet et à laquelle j'ai donné votre réponse m'a précisé qu'elle avait fait en son temps, une dénonciation en bonne et due forme à la police cantonale. Elle a ajouté qu'elle a été fort mal reçue par le policier en charge. Elle a parlé de malhonnêteté qui n'a donné aucune suite à sa demande prétextant qu'un un simple numéro de plaque ne suffisait pas. J'ose espérer en tout cas pour clore le sujet, que la police cantonale répondra aux attentes de la population et de façon correcte lorsqu'elle sera sollicitée. Merci beaucoup.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Du côté de la Municipalité, est-ce qu'il y avait d'autres questions qui étaient demeurées en suspens à la dernière séance ? Non, ce n'est pas le cas. Alors, si dans l'assemblée vous avez des questions pour la Municipalité, je vous passe la parole. Oui.

Intervention de M. Cédric Zürcher : Cédric Zürcher. Il y a à peu près une année, j'étais en dehors du postulat, j'étais également intervenu par rapport à la zone 30 à Illarsaz, donc je viens faire un petit peu un quizz de la situation. Voilà plus d'une année maintenant que la zone est construite. Les véhicules continuent à rouler à des vitesses excessives. Je ferai pas de jugement de vitesse mais c'est excessif. Je crois que c'est aussi le cas aux Neyres et je voulais savoir si les mesures qui doivent être prises selon l'ordonnance vont enfin l'être, c'est-à-dire des mesures de contrôle de vitesse puis des renforts de contraintes géométriques pour réduire enfin cette vitesse.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Bien Jean-Luc Planchamp alors j'aimerais bien répondre à cette question. J'aimerais juste savoir si on parle bien de la route cantonale ? Parce que si l'on parle de la route cantonale c'est du 50 à l'heure.

Intervention de M. Cédric Zürcher : Zone 30.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Zone 30 en dehors. Alors à ma connaissance, je peux vous répondre peut-être plus précisément la prochaine fois mais à ma connaissance, elle est en zone d'homologation, cette zone 30 mais je vais m'assurer encore. Parce que nous n'avons pas fini l'homologation des zones 30 sur le territoire communal donc je vous répondrai la prochaine fois. Je peux pas vous dire maintenant.

Intervention de M. Cédric Zürcher : Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Vannay.

Intervention de M. Damien Vannay : Vannay Damien. Bonsoir. En tant que membre de la commission animation, je me permets de vous annoncer qu'un membre PDC nous manque depuis la deuxième séance que nous avons siégé. Suite à ça, j'aimerais bien que le parti trouve une personne car il y a beaucoup de travail. Merci de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je vous rappelle qu'ici on est au Conseil Général. Il faut s'adresser au Président de parti.

Intervention de M. Damien Vannay : Oui mais en fait, je me suis déjà adressé à un membre de la commission et puis il m'a dit qu'il avait déjà dit au parti quoi. Alors je voulais soulever le point.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Bon, merci. Mme Knubel.

Intervention de M. Natercia Knubel : Oui, Natercia Knubel. Je souhaiterais avoir aussi une réponse Jean-Luc si possible pour les Neyres la prochaine fois. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'autres questions ? M. Zürcher.

Intervention de M. Cédric Zürcher : Cédric Zürcher. Je crois que cette question était déjà venue dans un précédent Conseil concernant les poubelles vers le pont du Rhône dans le village d'Illarsaz, dernièrement c'est vrai qu'il y a eu des longs week-end bien prolongés donc les gens ont bien profité. Les habitants d'Aigle à défaut de payer des taxes poubelles viennent aussi déverser un petit peu chez nous et c'était juste pour faire une petite piqûre de rappel pour dire que voilà, là dernièrement c'est un citoyen qui a dû prendre sa propre poubelle pour venir vider tellement les déchets étaient autour de la poubelle. Alors, peut-être juste faire un petit renfort notamment aussi alors maintenant on a fini la grande période des week-end prolongés mais faire peut-être un peu plus de passages pour contrôler ces poubelles. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Une question dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas.

Je passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Divers

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je vous annonce que M. Guillaume Vanay nous a fait parvenir sa démission pour la prochaine séance. Les démarches pour son remplacement ont débuté. Je le remercie pour tout le travail qu'il a effectué et lui rappelle qu'il peut toujours assister à nos séances. Bonne continuation dans ta vie privée, professionnelle et politique. Je passe la parole maintenant à l'assemblée. Si quelqu'un veut s'exprimer. M. Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille. Comme vous avez pu le découvrir dans la presse, le Conseil d'Etat a répondu favorablement jeudi dernier à l'interpellation déposée au Grand Conseil demandant de mettre Monthey sur la ligne du Simplon et le RER Sud-Léman dans les projets prioritaires de la mise en œuvre de FAIF. Le conseiller d'Etat Melly, a indiqué avoir sollicité l'avis des communes valaisannes concernées et qu'elles avaient toutes répondu favorablement ce qui permet désormais à l'Etat du Valais d'entamer les démarches nécessaires avec pour objectif l'horizon 2020. C'est une grande chance pour notre région. Je tiens ici à remercier sincèrement les conseillers communaux qui ont soutenu cette demande et se sont focalisés sur le bien commun malgré le fait que la résolution demandant au Conseil Général de soutenir cette intervention a été rejetée lors de la dernière session et que le Président de Commune estimait le projet mal ficelé, prématuré et utopique avant l'horizon 2050. Merci donc d'avoir évité de montrer encore une fois l'image de notre commune qui laisse passer le train.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la Municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui Monsieur le Président, Monsieur le conseiller général, Mesdames, Messieurs, je ne veux pas refaire tout l'argumentaire que j'avais fait la dernière fois. Je ne sais pas si vous avez causé avec Monsieur le conseiller d'Etat Melly lors de notre prise de position. Il ne s'agissait pas du tout du même projet que ce que vous nous aviez proposé ici. Il ne s'agit pas prioritairement de déplacer l'axe du Simplon pour passer par Monthey mais vous savez si vous avez suivi le dossier, je sais pas dans quelle commission vous siégez au niveau du Grand Conseil mais si vous avez suivi le dossier vous savez qu'il y a d'autres variantes, d'autres alternatives qui nous permettent comme je vous avais dit la dernière fois, d'obtenir un soutien aussi des communes vaudoises et de ne pas se couper de ce soutien des communes

vaudoises simplement en passant je pense que Jacques Melly aurait dû vous dire, si vous preniez la variante que vous nous aviez proposée, ça imposait la fermeture d'une des deux gares de Vevey ou Montreux, ou de Sion ou Sierre. Et vous imaginez l'opposition que nous aurions eue à notre proposition. Donc oui, je suis très satisfait de la position du Conseiller d'Etat que nous avons soutenue, les communes entendues, donc nous avons soutenu mais nous n'avons pas soutenu une variante qui opposait la Rive droite et la Rive gauche du Rhône dans la région chablaisienne. Je pense et vous avez raison, nous devons penser à l'avenir pour ne pas laisser passer le train, ensemble et pas de manière partisane.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Autres prises de parole dans l'assemblée ? M. Turin.

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin pour le PLR. Dans la revue communale que l'on vient de recevoir, j'étais un petit peu étonné de lire au niveau de l'évolution du tracé de l'AOMC par notre président Yannick Buttet que concernant le tracé Monthey-Collombey, les exécutifs de nos 2 communes se sont accordés et les commissions du Conseil Général de Collombey-Muraz et Monthey en charge du suivi de Chablais aggro ont également donné leur feu vert au projet retenu. Alors j'ai une question pour notre président du Conseil Général. Comment on donne la position du législatif à l'extérieur ? Est-ce qu'une commission a le droit d'engager le Conseil Général vis-à-vis de l'extérieur ? A mon avis toutes décisions du législatif doit passer par le plénum. Merci pour votre réponse.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors vous avez raison. Une décision qui implique le Conseil Général est prise par le Conseil Général. Une commission a le droit de prendre position au nom de la commission mais pas au nom du Conseil Général global. D'autres prises de parole ? M. Zürcher.

Intervention de M. Cédric Zürcher : Cédric Zürcher, membre de la COGEST. De la neutralité à l'objectivité. Chers membres du Bureau, comment ne pas revenir sur votre choix injuste d'exclure une partie des membres du Conseil Général d'une commission ? L'exclusion n'est jamais la bonne solution et en principe utilisée principalement dans les états totalitaires. Sommes-nous totalitaires ? J'ose, que dis-je, j'espère que non. Le choix de la nomination des membres de la commission c'est fait selon un critère soit disant de neutralité. Soit, mais qu'est-ce donc la neutralité ? Quelqu'un qui ne prend jamais parti pour l'un ou l'autre ou pour une idée ? De plus, et selon Dante, les plus chaudes places de l'enfer sont réservées à ceux qui lors des grandes crises morales maintiennent leur neutralité. Donc, si je me réfère à cette définition et aux risques concourus dans notre cadre politique, personne est à même d'intégrer une commission et surtout pas les politiciens que nous sommes car je vous le rappelle nous sommes là avant tout pour défendre des intérêts citoyens de toute nature et encore plus pour défendre les idées auxquelles nous croyons intimement et rattachées à nos bannières politiques respectives. Qui êtes-vous, vous les membres du Bureau pour vous arroger un droit de définir qui est moralement neutre et dont, selon ce critère, à même de siéger ou non dans une commission ? Que dire de la présence même d'un chef de groupe dans la fameuse commission traitant du système salarial de l'administration communale, lui qui est censé justement représenter au-delà de toute neutralité, les intérêts de son groupe. Dès lors et comme le critère dit de neutralité semble inconcevable et qu'une exclusion arbitraire n'est pas juste, comment faire pour qu'un conseiller ne siège pas dans une commission dans laquelle il a un intérêt privé ? Mesdames et Messieurs les conseillers, la solution en toute objectivité s'appelle la récusation. Voilà ce que l'on attend d'un élu qui se trouverait être dans un cas de conflit d'intérêt. Le libre arbitre permet de laisser à chacun le soin de faire son introspection personnelle et de savoir s'il doit ou non siéger dans une commission. L'exclusion arbitraire est juste source de frustration. Cette fois, on a exclu les membres de la COGEST. Quelle sera la prochaine raison ? On pourra par exemple, lors de se prononcer sur une taxe canine, est-ce que les conseillers généraux propriétaires de chien seront également exclus de l'éventuelle commission ? Je crois avoir répondu plus avant à cette question. Comme vous pouvez le constater chers conseillers, il n'y a pas de bonne excuse ou raison pour exclure l'un ou l'autre d'entre vous. Il faut s'insurger contre ce précédent qui je l'appelle de tout mon cœur sera également une exception. Pour terminer, selon Albert Camus, l'objectivité n'est pas la neutralité. L'effort de compréhension n'a de sens que s'il risque d'éclairer une prise de parti. Je prendrai donc parti pour finir. Mesdames et Messieurs les conseillers, je vous remercie non seulement de m'avoir écouté, mais espère également que vous m'aurez entendu.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Je relève juste un point. Quand on a parlé de neutralité au Bureau, on a supprimé ce terme justement pour ne pas en parler. Donc, je pense que vous avez parlé de neutralité, ce n'était pas notre sujet. Merci. D'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas. Monsieur le Président de la Municipalité, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, conseillères et conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de la presse et du public, il me reste à vous remercier et à vous souhaiter une bonne fin de soirée et un bel été.

La séance est close par M. Bertrand Fontannaz à 00h05.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ**

LE PRESIDENT
Bertrand Fontannaz

Handwritten signature of Bertrand Fontannaz in black ink, featuring a stylized 'B' and 'F'.

LE SECRETAIRE
Samuel Rouiller

Handwritten signature of Samuel Rouiller in black ink, written in a cursive style.